

**L'Association
canadienne-française
de l'Alberta**



Le président général: Son honneur le juge Lucien Dubuc
de juin 1932 à juillet 1934

France Levasseur-Ouimet
Février 2019

Table des matières

I.	Le départ du président général de l'ACFA, le Dr Petitclerc, en mai 1932	p.3
II.	La nomination de M. le Juge Lucien Dubuc	p.3
III.	Le 6 ^e congrès de l'ACFA: les 27, 28, 29 janvier 1932	p.5
IV.	Vie interne de l'Association	p.8
V.	Les grands dossiers	p.36
VI.	Les congrès	p.98
VII.	Le départ du juge Dubuc	p.124
VIII.	La bibliographie	p.126
IX.	La table des matières détaillée	p.129

I. Le départ du président général, le Dr Petitclerc, en mai 1932

En mai 1932, le Dr Petitclerc annonce sa démission à titre de président de l'ACFA. Il retourne au Québec où il a accepté la chaire de professeur de chirurgie à l'Université Laval et le poste de chef de clinique à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Avant que l'assemblée du 11 mai 1932 se termine, plusieurs membres de l'Exécutif exprime le chagrin qu'ils ont de le voir partir. M. J.-O. Pilon affirme que c'est un honneur pour l'ACFA de voir le vieux Québec venir choisir un des nôtres pour remplir un poste aussi important.

II. La nomination de M. le Juge Lucien Dubuc

Lors de l'assemblée de l'Exécutif du 8 juin 1932, les membres de l'Exécutif abordent la question de la présidence. Depuis le départ du Dr Petitclerc en mai 1932, le poste du président est resté vacant. L'abbé Ketchen propose alors que la présidence soit offerte à M. le Dr L-O. Beauchemin de Calgary. Il est présentement le 1^{er} vice-président général de l'association. M. Pilon fait la lecture alors d'une lettre qui lui a été adressée par le Dr Beauchemin lui disant qu'il refuse. Selon lui, la charge est trop lourde pour un homme éloigné. M. Forget nomme alors M. Pilon qui décline lui aussi à cause d'un manque de temps. M. Forget suggère donc M. Poirier qui répond qu'il n'accepterait pas une telle charge avant d'avoir 45 ans. M. Maynard nomme alors

M. Patenaude qui décline à cause de sa santé. Mais à son tour, M. Patenaude suggère que le Juge Dubuc ferait un bon président. La nomination du Juge est appuyée par M. Allard.

Les membres de l'Exécutif se demandent alors si le vide causé par le départ de M. le Dr Petitclerc comme membre de l'Exécutif ne devrait pas être rempli avant l'élection du nouveau président. Après discussion, on décide que la nomination du président soit laissée sur la table jusqu'après l'élection d'un nouveau membre de l'Exécutif. Plusieurs personnes sont donc mises en nomination: M. Albert Rocque, M. Milton Martin et M. le Dr Malo. Un vote secret donne la victoire à M. Milton Martin. La nomination du poste de président revient sur la table. Le père Routhier propose alors M. Milton Martin. Suite à un vote secret, la majorité favorise le Juge Lucien Dubuc.

L'Exécutif apprend alors que le Juge est prêt à venir rencontrer l'Exécutif. Suite à son arrivée le Juge est invité à adresser la parole. Il dit que c'est un grand plaisir pour lui de rencontrer les membres et qu'il se sent très honoré de la position qu'il est appelé à remplir. C'est le temps pour lui de s'occuper de choses publiques et qu'il a été facilement convaincu d'accepter la nomination.

"J'ai toujours défendu la cause à ma manière et j'ai pu constater depuis quelques années que l'ACFA prenait une position importante et je serais heureux de concentrer mes dernières années à la cause. " (ACFA, Exécutif, le 13 juillet

1932). Il se dit heureux d'offrir ses services jusqu'au prochain congrès.

III. Le 6^e congrès de l'ACFA: les 27, 28, 29 janvier 1932

A. Les comités et les officiers du 6^e Congrès,

Selon le compte rendu du Congrès de janvier 1932, les scrutateurs rapportent que les membres suivants sont élus à l'Exécutif : le Dr J.-L Petitclerc, le Dr L.-O Beauchemin, P.-E Poirier, H.E. Patenaude, Son hon le juge Lucien Dubuc, Hector Allard, Léo Belhumeur, A. Lamoureux, Jérôme Lambert, J.-O Pilon, Lucien Maynard, François Coulombe, J.-N Vallée, Joseph Julien et Auguste Forget.

Les membres élus se retirent alors au presbytère pour faire l'élection des officiers généraux. M. Poirier est d'abord désigné président de la réunion. Et sur proposition Beauchemin /Boucher le Dr Petitclerc est de nouveau nommé président général. Le Dr Beauchemin est nommé premier vice-président général, M Pilon est nommé deuxième vice-président et la nomination du trésorier général est remise à la prochaine rencontre alors que M. H.-E Patenaude est nommé pour occuper le poste.

MM. Belhumeur et Lavallée proposent ensuite que le R.P. Boucher o.m.i. et M. l'abbé Ketchen soient de nouveaux demandés de faire partie de l'Exécutif à titre de curé de langue française de la ville d'Edmonton. J.-Léon Roy, curé de Donnelly, et M. l'abbé Benoit Marchand curé de Picardville sont nommés

membres de l'Exécutif à titre de membres du clergé de langue française de la campagne.

B. Les membres d'honneur

La question des membres d'honneur est réglée lors de la rencontre de l'Exécutif le 11 février 1932. MM. Paul Jenvrin (Agent consulaire de France à Edmonton) et Henri de Savoye (Professeur de français à l'Université de l'Alberta) sont mis en nomination. Les membres se demandent alors si Mgr Guy accepterait d'être membre d'honneur de l'ACFA. Le R.P. Routhier indique qu'il accepte de lui écrire. Le 13 avril 1932, le R..P Routhier dit avoir reçu une réponse favorable de Mgr Guy.

C. Les comités de l'Exécutif

Le 11 février 1932, les membres de l'Exécutif mettent sur pieds les nombreux comités qui assurent le bon fonctionnement de l'Association. Nommé trésorier général, M. H.-E Patenaude et MM. Poirier et Lamoureux sont alors désignés pour constituer le Comité de finances.

Sur proposition Patenaude/Boucher les mêmes personnes que l'an dernier sont désignées pour constituer le Comité de l'enseignant avec, comme unique changement, M. Maynard qui remplace M. Poirier.

MM. Jérôme Lambert, J.-H. Tremblay, J.M. Fontaine et Wilfrid Boisvert constituent le Comité d'agriculture. Le RP

Routhier, M. Belhumeur et M Coulombe composent le Comité du concours de français.

Le 2 mars 1932, les membres de l'Exécutif acceptent la démission de Léo Belhumeur comme membre de l'Exécutif et M. Adélarde Garon, du cercle de St. Edmond, est nommé pour le remplacer.

Le 21 décembre 1932, le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçu de M Hector Allard rendu à Ottawa, lettre dans laquelle il donne sa démission comme membre de l'Exécutif, membre du Comité de l'enseignement et membre du Comité de la radio. M. J.-H. Tremblay agronome bilingue est choisi pour remplir la vacance sur l'Exécutif.

Suite au 7^e congrès en juillet 1933, les membres suivants sont élus membres de l'Exécutif:

S.H. le juge Lucien Dubuc (président général), le Docteur L.-O Beauchemin, 1^{er} vice-président général (Calgary), J.-O. Pilon 2^e vice-président général, (Edmonton), M.H.-E Patenaude, trésorier général, (Edmonton), M. Léo Belhumeur, secrétaire général, (Edmonton), M. J.-Tremblay (Edmonton), M. Jérôme Lambert (Picardville), M. J.-H Julien (Edmonton), M. Paul-E. Poirier (Edmonton), M Arthur Lamoureux (Lamoureux), M. A-B Côté (McLennan), le père Armand Boucher o.m.i., l'abbé J.-R Ketchen, le père Binet, o.m.i. (Saint-Albert), le père J.-L. Léon Roy (Donnelly), le père Henri Routhier o.m.i., le père J. Béliveau S.J, M. F-H Coulombe (Edmonton), M Lucien Maynard (Saint-Paul), M. Alex Lavoie, (Legal), M.J.-N Vallée (Bonnyville), M. Adéodat Boileau (Edmonton), M. Maurice Lavallée (Edmonton).

Le compte rendu de la rencontre de l'Exécutif du 19 juillet 1933 dresse la liste des comités qui seront en fonction jusqu'au prochain congrès. Les membres du Comité des finances sont: MM. Patenaude, Poirier et F.-H Couloumbe; les membres du Comité d'enseignement sont le père Routhier o.m.i, le père Ferdinand Faure, S.J. le père Beaupré le père Binet o.m.i. et MM Pilon Lavallée et le secrétaire général; les membres du Comité des lettres circulaires sont MM. Poirier, Tremblay, Lavallée et le père Binet. La nomination des membres d'honneur est remise à la prochaine assemblée.

Le 17 janvier 1934, le père Binet donne sa démission comme membre de l'Exécutif à cause de son état de santé. Sur proposition de MM. Tremblay et Mireault, les membres du Comité de finances seront MM. Pilon, Lamoureux et Poirier.

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 11 juillet 34 le président, S.H. Le juge Dubuc annonce sa démission come président général.

IV. La vie interne de l'Association

A. Les finances

...la contribution financière des cercles

On se souvient que l'ACFA se compose d'un secrétariat permanent, d'un comité central et de cercles locaux. Les cercles de paroisse voient au travail local et le comité central s'occupe de la direction générale. Le secrétariat voit à l'exécution des décisions du comité et aux relations avec les cercles.

Selon l'article 6 des Constitutions refondues et adoptées le 19 juillet 1929, l'ensemble des membres dans une paroisse ou mission constitue le cercle local. Les cercles sont sous la juridiction d'un comité composé d'un président, vice-président, d'un secrétaire trésorier et de deux conseillers ou plus.

Les cercles contribuent aussi au financement de l'Association soit par la cotisation des membres ou par les argents perçus lors de rencontres sociales de tous genres organisés par les cercles.

...les objectifs financiers des cercles

Lors du dernier congrès, les objectifs financiers des cercles ont été fixés et le 8 juin 1932 le Comité des finances rapporte que les objectifs doivent être laissés tels que fixés dans le rapport financier présenté au dernier congrès.

Toutefois, en décembre 1932 une lettre du cercle de Falher expliquant un envoi de 25\$ et identifié comme balance de l'objectif du cercle est lue aux membres de l'Exécutif. Bien que l'objectif du Cercle de Falher ait été fixé à 175\$, les délégués au dernier congrès ont fait remarquer que l'objectif était trop élevé et on a consenti à le baisser à 125\$. Le paiement de 25\$ forme donc la montant total de l'objectif pour l'année pour le cercle de Falher. Mais quelque mois plus tard une des résolutions de Falher devant être soumises au congrès et à l'Exécutif revient sur la question de l'objectif de Falher.

"La résolution demandant de réduire l'objectif du cercle de 175\$ à 125\$ donnant pour raison que la mission du Lac Magloire a pour effet de réduire à environ 165 le nombre des familles falhériennes et demandant au Comité des finances au congrès de bien vouloir étudier la question, fut renvoyée au Congrès sur proposition de MM. Poirier et Martin." (ACFA Exécutif, le 21 juin 1933).

M. Tremblay, nommé par l'Exécutif en mai pour faire enquête sur la question, fait son rapport lors de la rencontre de l'Exécutif du 21 juin 1933. Semble-t-il que seulement 2 personnes insistaient pour que l'objectif du cercle soit diminué à 125\$. Tous les autres sont satisfaits. L'Exécutif est d'avis que l'objectif du cercle de Falher reste à 175 de façon à ne pas être obligé de descendre les objectifs des autres cercles et de courir le risque de ne pas avoir assez de fonds pour financer l'Association.

En effet, en janvier 1934, plusieurs cercles demandent que les montants des objectifs soient diminués. Après de longues considérations, le Comité de finance croit que si le montant de l'objectif d'un ou de plusieurs cercles est baissé, il faudrait en justice diminuer les autres et l'ACFA n'arrivera pas à boucler son budget ni à pouvoir augmenter les montants des objectifs lorsque les temps seront revenus au normal.

En avril 1932, les membres de l'Exécutif discutent la question suivante à savoir si un cercle a le droit de garder tout l'argent en surplus de l'objectif afin de pouvoir payer les dépenses des délégués au congrès. Suite à la discussion, on demande au

secrétaire général d'écrire à tous les cercles pour les avertir qu'ils peuvent, en fait, garder l'argent en surplus de leur objectif.

...le 15%

Mais le 11 mai 1932 on revient sur la question. Lors des discussions au sujet du surplus des objectifs, il faut garder en tête le 15% gardé par les cercles, ainsi que la question du salaire du secrétaire-général tel qu'expliqué par le contrat d'engagement. D'après son contrat le secrétaire a droit à 50% de tout argent perçu par l'Association au-dessus de 2 400,00\$. L'Exécutif propose que le Comité de finances étudie ces questions.

Le 8 juin 1932, le Comité de finance fait rapport que les objectifs doivent être laissés tels que fixés dans le rapport financier présenté au dernier congrès et que le 15% devrait être en surplus du montant fixé pour l'objectif. Quant à la commission du secrétaire il est décidé que le comité des finances discute ce sujet avec le secrétaire et en arrive à une entente.

...don du Gouvernement français

L'ACFA reçoit aussi quelques sous du Gouvernement français. Le 10 novembre 1932, l'ACFA reçoit 7 500 francs mais la somme est moins élevée que celle de l'année précédente.

Le 18 octobre 1933, le président annonce qu'il a reçu 485,35\$ du Gouvernement français mais comme à l'habitude cette somme doit être divisée entre plusieurs associations: l'ACFA garde 220\$ et remet 100\$ au Cercle Jeanne d'Arc, 100\$ à *La Survivance* et 65,35\$ au Concours de Français.

...don possible de la Société St-Jean Baptiste du Québec

Lors de l'assemblée régulière de l'exécutif le 10 novembre 1932, M. Poirier informe les membres présents du fait qu'il est en communication avec certaines autorités de la province de Québec depuis un certain temps et qu'il serait peut-être possible d'obtenir un don de la Société St-Jean Baptiste de Québec. Le don pourrait se chiffrer à 10 000\$ ou 12 000\$. La question est référée au Comité des finances.

...fonds de réserve

Il est résolu que l'Exécutif étudie la possibilité de collectionner un minot de blé ou son équivalent en argent et que le montant recueilli serve à créer un fonds de réserve pour l'Association. La résolution est renvoyée au Comité des finances pour études en août 1933.

...état des finances

Lors de l'assemblée régulière de l'Exécutif du 18 janvier 1933 M. Patenaude, trésorier général, donne un bref rapport de l'état des finances au 32 décembre 1932.

"Les recettes totales furent de 1 925,75\$ comparé à 2 468,09\$ pour 1931. Les déboursés en 1932 furent de 1 740,00\$ contre 2 216,02\$ en 1931. Les nombres des membres actifs en 1931 était de 702; les membres adhérents 215 et les membres enfants 122; ou un total de 1 031; en 1932 les membres actifs se montèrent à 1 041, les membres

adhérents à 194 et les membres enfants à 479 pour un total de 1 714 membres. 5 cercles atteignirent leur objectif : Picardville, Athabasca, Lafond, Falher et Donnelly." (ACFA Exécutif, le 18 janvier 1932).

Les nouvelles sont moins bonnes en 1934 alors que M. Patenaude présente un rapport des finances pour l'année 1933. L'ACFA montre un déficit pour l'année 1932 de 315\$. D'après le rapport, 11 cercles n'ont rien contribué à l'Association durant 1933.

Il est donc proposé que le Comité des finances écrive aux cercles pour leur expliquer que l'ACFA est dans une impasse financière et que le Comité demande que les cercles envoient l'argent qu'ils ont en caisse ou qu'ils remettent leurs cotisations au plus tôt. Les problèmes proviennent du fait que les délégués au dernier congrès ont adopté l'idée d'acheter une auto au secrétaire pour ses voyages, qu'ils se sont engagés à aider l'Association à le payer mais qu'ils ne l'ont pas fait. Le Comité des finances doit donc rencontrer les obligations de l'Association et pour ce faire il lui faut le concours de chaque cercle.

M. Tremblay demande alors aux membres laïques de l'Exécutif d'endosser un billet de 250\$ qui seraient empruntés de la banque afin de permettre au secrétaire de vivre jusqu'au temps où les cotisations rentreront un peu plus facilement. La somme sera une avance sur le salaire de janvier et février et sera remboursable à raison de 50\$ par mois à la banque.

...les caisses populaires

En 1933, une résolution du Cercle de Calgary est renvoyée au Congrès de juillet 1933 étant donné que certains renseignements que le cercle de Calgary devait envoyer sur les caisses ne fut pas reçu. Cette résolution demande au secrétaire général de faire connaître le but des Caisses populaires durant le Congrès et de mentionner tout le bien qu'elles peuvent faire dans une paroisse. L'Exécutif attend la documentation que le cercle de Calgary doit leur envoyer.

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 16 août 1933 on passe à l'étude des résolutions renvoyées à l'Exécutif par le Congrès. Dans la résolution on demandait au secrétaire général de faire connaître au congrès le but des Caisses populaires et le bien qu'elles peuvent faire dans une paroisse et cela dans le but que l'Association fasse les démarches nécessaires pour en faciliter la fondation dans toutes les paroisses canadienne-françaises. Les membres de l'Exécutif trouvent que la fondation des caisses populaires dans les paroisses canadienne-françaises est une excellente idée et on demande à un membre du Cercle de Calgary de bien vouloir présenter un travail sur ce sujet lors du prochain congrès.

Le 15 novembre 1933, la question des caisses revient sur le tapis à l'occasion d'une lettre de M. Laurendeau de Calgary qui demande qu'on publie dans *La Survivance* des questions et réponses concernant ces caisses. M. Laurendeau ajoute dans sa lettre que les organisateurs de ces caisses dans l'Est pourraient probablement envoyer un organisateur ici. Mais il faut d'abord

préparer le terrain en publiant les questions et réponses du "*Catéchisme*" sur les caisses lors de sa réception.

...tirage d'une voiture

Parmi les suggestions présentées à l'Exécutif le 15 novembre 1933, on note de façon particulière l'idée de lancer le tirage d'une voiture par tout le Canada. Suite à plusieurs recherches auprès d'un bon nombre d'associations nationales de la province de Québec semble-t-il que l'ACFA recevrait du support si elle entreprenait un tel projet. Un comité composé de MM Julien Poirier et du secrétaire général est alors mis sur pied avec l'autorisation des membres de l'Exécutif de faire les démarches nécessaires pour lancer le tirage.

En décembre 1933, le comité du tirage présente un rapport détaillé du travail fait à date: plus de 1 700 livrets sont déjà partis. Une suggestion voulant que le comité donne un billet gratuit à ceux qui paieront leur cotisation durant les premiers mois de l'année n'est pas acceptée.

Sur proposition Boileau et Lambert il est décidé de nommer M. Poirier et le secrétaire général, tous les deux membres du Comité du tirage, pour administrer les fonds du tirage. Ceci est surtout pour séparer les fonds du tirage et ceux de l'ACFA au cas où il y aurait des ennuis au point de vue légal.

Le 12 décembre 1933, le Comité du tirage précise de nombreux détails ayant trait à l'administration du tirage. On décide de permettre au gagnant de l'automobile de rendre l'équivalent en argent à savoir 800\$. Le vendeur du billet recevra

100\$. Les billets seront vendus à 25 sous chacun ou un dollar pour 5 billets. On mettra 6 billets par livret donnant ainsi au vendeur un billet pour son trouble. Les autres prix seront comme suit: 2^e prix 50\$ - le vendeur recevra 10\$; 3^e prix 25\$ - le vendeur recevra 5\$; le 4^e prix 10\$ - le vendeur recevra 2,50\$; les 5^e, 6^e et 7^e prix 5\$ et les vendeurs de ces billets recevront un dollar chacun.

Pour activer la vente de billets dans le but de se procurer des fonds pour l'achat des timbres et pour l'expédition des livrets au Québec et ailleurs, l'élève qui vendra le plus grand nombre de billets recevra un cadeau de 5,00\$ le deuxième recevra un cadeau de 2,50\$.

Il est aussi décidé de faire imprimer les billets en trois séries. La série A comprend les 589 cercles de l'U.C.C. et de l'A.C. J.C. La série B sera vendue par les cercles de l'ACFA les avant-gardistes et autres personnes dans la province seulement. La série C comprendra tous les billets vendus par la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, l'Association d'éducation d'Ontario, l'Association Canada-Américain de Manchester N.H, l'ACF et autres organisations de l'extérieur.

Le Comité de tirage est d'avis que chaque membre payant sa cotisation durant les deux premiers mois de l'année, devrait recevoir un billet de tirage gratuitement. Mais le Comité ne veut pas prendre la responsabilité d'une telle initiative et il soumet le plan aux membres de l'Exécutif pour son approbation.

Le Comité de tirage estime les dépenses totales de ce tirage à environ 1 700\$. Le 17 janvier 1934, M Poirier propose que la demie du total des livrets de la rafle vendus par les cercles soit

appliquée vers l'obtention de l'objectif de chaque cercle jusqu'à concurrence d'un quart du total de l'objectif. La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Exécutif.

Le tirage aura lieu le 23 avril 1934 à l'occasion d'une soirée donnée au profit de l'ACFA soit dans la salle de St-Joachim ou dans la salle de l'école séparée. Toutefois le 18 avril 1934, la question de la date du tirage soulève beaucoup de discussion. Étant donné que plusieurs rapports de l'Est ne sont pas encore été reçus, le secrétaire général propose qu'il serait peut-être sage de remettre la date du tirage au 30 avril. Mais que faire avec l'argent reçu après le 23 si le tirage a lieu à cette date. Il est décidé d'avoir le tirage le 23 avril et que le comité du tirage fasse rapport à la prochaine assemblée de l'argent reçu après le 23 afin que les membres puissent décider ce qu'il faut faire.

Le 16 mars 1934, le secrétaire général donne le rapport. Les recettes totales se chiffrent à 2 102,87\$, les dépenses à 1 337,56\$, les comptes payables à 3,50\$. Il y aura donc un profit pour l'ACFA de 768 30\$. Le rapport qui comprend les montants reçus chaque jour ainsi que les numéros des billets pour lesquels l'argent fut envoyé est accepté. Sur proposition du père Fortier, il est décidé de donner un prix de 5\$ au gagnant du tirage fait par la suite avec les billets reçus après la date du tirage au montant de 38,75\$.

...système de perception de fonds

Selon le système en place en octobre 1933, le système actuel de finances fait appel à trois sources de revenus: 1- Cotisation, 2-

Produits de soirées; -3. Dons. On trouve que le système a une base d'affaire convenable. Il suffit toutefois de faire comprendre aux cercles la nécessité de rencontrer leurs objectifs, de faire la perception des cotisations au mois de janvier et de février et de faire remise au trésorier général avant la fin de février. L'Exécutif pourra alors adapter son programme d'action en relation avec ses moyens.

Une journée de l'ACFA en février permettrait la réalisation de ce but. Et pour intensifier la vie dans les cercles on suggère 5 assemblées du cercle annuellement lesquelles rencontres sont prescrites par la constitution. On suggère de mettre les rencontres sous le patronage et de les faire organiser par 1 - les Avant-garde, 2 - les jeunes filles, 3 - les jeunes garçons, 4 - les dames, 5 - les hommes du cercle de la paroisse.

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 15 novembre 1933, plusieurs suggestions et résolutions sont proposées dont une résolution du cercle de Legal demandant la nomination d'un comité permanent qui aurait pour mission d'étudier la possibilité de changer le mode de perception de l'ACFA. Cette résolution est discutée longuement. Un comité composé de Mgr Guy, un représentant du Collège, le Provincial des Oblats ou son représentant et des membres actuels du Comité des finances est mis sur pied.

Parmi les résolutions de Falher en date du 21 juin 1933 et devant être soumises au congrès et à l'Exécutif, il y a que tout membre ayant payé sa contribution à l'ACFA jouisse de ses droits de membres pendant les douze mois qui suivent la date de

paiement de sa contribution. Mais selon l'Exécutif, cette méthode de percevoir les cotisations créerait des embarras non seulement aux cercles mais aussi à l'Exécutif parce qu'il n'y aurait plus d'année fiscale. On suggère donc que les dates de perception pour la cotisation restent les mêmes.

...journée de l'ACFA

Le Comité des finances s'est réuni le 28 septembre 1933, pour étudier la possibilité d'une "*Journée de l'ACFA*" telle que pratiquée en Saskatchewan et au Manitoba en vue d'améliorer la situation financière de l'ACFA. On en parle depuis un certain temps.

Le Comité en arrive à la conclusion qu'une telle journée est non seulement possible mais désirable car elle devient un excellent moyen d'informer les gens sur les buts et le fonctionnement de l'ACFA. De plus, le travail d'éducation devrait être fait par tous les membres de l'Exécutif et non par le secrétaire seulement.

La journée devrait avoir lieu à divers endroits, l'un des 4 dimanches du mois de février. La publicité sera faite dans *La Survivance*, par lettre circulaire et par le secrétaire général et les secrétaires des cercles locaux.

L'horaire de la journée pourrait inclure une célébration locale avec la messe, un repas en commun, des discours avec but d'éduquer les gens. Pour les cercles éloignés, il pourrait y avoir des échanges de présidents de cercles et ou des membres du clergé des paroisses voisines. Le soir on suggère qu'une pièce soit

organisée par les Avant-Gardes, les jeunes gens, les hommes et ou les dames de la paroisse.

Le Comité de finance ne croit pas à une guignolée telle que pratiquée au Manitoba et en Saskatchewan. On préfère garder le système de finances actuel car il a réussi pendant deux années de crise. Mais on prendra le meilleur de chaque système des autres provinces en y ajouta une campagne d'éducation car les recettes sont en proportion directe de l'intensité du patriotisme de nos gens.

Le rapport du Comité de finances est présenté aux membres de l'Exécutif le 18 octobre 1933.

Pour la journée on propose que le tout soit organisé par le secrétaire qui devra avertir les membres de l'Exécutif à quel endroit ils devront se rendre. Un membre de l'Exécutif qui ne peut se rendre à l'endroit qui lui est désigné devra faire des arrangements avec un autre membre pour être remplacé. M Poirier et le secrétaire général prépareront le schéma du discours qui sera prononcé par chaque membre de l'Exécutif lors de la journée de l'ACFA.

Le 21 mars 1934, les membres de l'Exécutif qui se sont rendus à Beaumont, Morinville, Legal, St-Albert, St-Joachim font rapports. Le secrétaire général fait aussi rapport des assemblées tenues à St-Paul, St-Edouard, au Lac froid, St-Joseph, Bonnyville, Ste-Lina et St-Vincent. Tous rapportent que la journée de l'ACFA a fait un bien énorme pour la formation de la mentalité des gens et pour attirer les adhésions.

Le 11 juillet 1934, on discute alors les journées de l'ACFA dans les cercles du district d'Edmonton. Il s'agit de Beaumont, Villeneuve, St-Joachim, Legal, Morinville, Lamoureux, St-Albert et Picardville.

...la campagne des cadeaux de Noël

À la fin novembre 1932, l'ACFA lance officiellement la campagne des cadeaux de Noël pour l'Association. On dit que les cadeaux de Noël sont la troisième source de recettes de l'ACFA, revenus nécessaires au fonctionnement continu de l'Association. Le 7 décembre 1932, on rapporte que l'ACFA n'a reçu que deux dons. Serait-ce parce que les gens ne comprennent pas l'importance de ces dons. Le 14 décembre 1932, *La Survivance* rapporte que l'ACFA n'a toujours pas reçu de dons.

B. Les cercles.

L'ACFA se compose de cercles locaux, d'un comité central et d'un secrétariat permanent. Les cercles de paroisse voient au travail local et le comité central s'occupe de la direction générale. Le secrétariat voit à l'exécution des décisions du comité et aux relations avec les cercles. Les cercles contribuent aussi au financement de l'Association soit par la cotisation des membres ou par les argents perçus lors de rencontres sociales de tous genres organisées par les cercles.

Selon la Constitution de 1929, le cercle local est l'intermédiaire par lequel l'Exécutif transmet ses instructions et ses directives aux membres de l'Association ainsi que le moyen par lequel l'Exécutif est informé de la situation des francophones dans chaque paroisse.

Or, selon les membres de l'Exécutif, il est donc important que les cercles soumettent leurs résolutions à l'Exécutif avant de les faire parvenir aux autorités. Une lettre en ce sens sera expédiée aux cercles de Rahab et de Tangente.

En mars 1933, la question est à nouveau discutée à l'Exécutif. Semble-t-il que certains cercles se sont opposés à envoyer directement les résolutions sans les faire passer par le Secrétariat. Suite à la discussion il est décidé d'appuyer le Comité des lettres circulaires lorsque celui-ci juge opportun de demander aux cercles d'envoyer les lettres ou requêtes directement lorsque les circonstances l'exigent. Puisque le Comité a le pouvoir de faire envoyer des lettres circulaires il a aussi le pouvoir de demander aux cercles d'envoyer les requêtes directement à qui de droit sans les faire passer par le Secrétariat pourvu que les cercles envoient une copie de ces lettres au Secrétariat.

En avril 1933, le cercle de Girouxville demande que l'Exécutif Central fasse connaître les résultats obtenus par les diverses requêtes envoyées par les cercles. L'Exécutif propose que les résultats soient publiés dans *La Survivance*.

...le manque d'intérêt

L'ancien secrétaire du Lac la Biche annonce à l'Exécutif que les gens du district ne veulent plus appuyer l'ACFA donnant comme excuse "*que l'Association n'est française que de nom.*" (ACFA Exécutif, le 19 avril 1933).

Un an plus tard, en janvier 1934, les membres de l'Exécutif cherchent à identifier la source du peu d'encouragement reçu de certains cercles. Quelques membres croient que c'est à cause du manque d'assemblées mensuelles pour renseigner les gens. Il est aussi question du curé de la paroisse qui n'aime pas voir sortir l'argent de la paroisse. Pour d'autres, le manque d'encouragement est dû au manque de mentalité française de nos gens que nous devrions former graduellement par la publication de feuillets qui leur montreraient comment il est facile de rester ce que nous sommes et que nous sommes chez nous.

Tous les membres sont d'avis que la journée de l'ACFA et les feuillets aideraient beaucoup le travail de l'ACFA en la feraient mieux connaître. Il faut aussi former des gens dans chaque centre afin qu'ils puissent convaincre et informer les autres. Ce travail pourrait être fait par les curés de paroisse mais plusieurs ne le comprennent pas. Il faut aussi organiser une association des Commissaires d'écoles et ressusciter l'AIBA.

...les congrès régionaux

Un des grands remèdes au manque d'intérêt est un grand ralliement national ou congrès régional. On suggère donc la tenue

d'une grande assemblée à Saint-Paul et une autre à Bonnyville durant l'hiver.

Lors de la rencontre de l'Exécutif en date du 19 avril 1933, le cercle de Saint-Paul demande à l'Exécutif si le 24 mai conviendrait pour le congrès régional. Durant l'assemblée M. Maynard de Saint-Paul téléphone pour annoncer que le 25, fête de l'Ascension, serait préférable au 24. On est d'accord et indique que si les chemins le permettent, plusieurs membres de l'Exécutif seront présents. Ceux qui ne peuvent pas s'y rendre participeront à la fête de Dollard de Legal. M. Tremblay sera le représentant de l'Exécutif aux fêtes organisées à Donnelly pour le 24 mai et à Falher pour le 25 mai.

En mai, les membres suivants sont nommés pour représenter l'Exécutif lors du congrès à Saint-Paul: les père Boucher et Routhier, M. Julien et le secrétaire général. Les membres suivants iront à Legal: le père Beliveau, l'abbé Marchand, MM François Coulomb, Maurice Lavallée, J.-O Pion et Jérôme Lambert. Les trois derniers seront les orateurs de circonstances.

La Survivance du 17 mai 1933 informe ses lecteurs que le Congrès régional à St-Paul a été ouvert par la grand'messe chantée par le père Larose. M. Galland président du cercle de l'ACFA de Saint-Paul a présidé à l'ouverture de l'assemblée. Les délégués représentant le district de Duvernay au Lac Froid, démontre que les Canadiens français n'hésitent pas de s'occuper des choses nationales, dit M Galland.

Les délégués ont alors élu M. Déchêne président du congrès. M. Déchêne se dit honoré de recevoir une telle marque d'estime.

M. Maynard est ensuite élu secrétaire. On passe alors à la formation d'un Comité de résolution, d'élections et de créances composé de M Landreville de St-Paul, M Journeault de Lafond et M Taylor de Sainte-Lina.

Par la suite, M J.-E Primeau parle de la coopération ou plutôt du manque de coopération entre les cercles de l'ACFA. Le père Hamel S.J., Lucien Maynard et le père Larose o.m.i. ajoutent leurs commentaires et leurs suggestions.

M Landreville donne alors le rapport du Comité des créances. Il y a cinquante délégués au congrès. *La Survivance* du 14 juin 1933 publie la liste des délégués qui viennent de plusieurs endroits dont Saint-Paul, Saint-Vincent, Saint Edouard, Saint Joseph, Brosseau, Lafond, Sainte-Lina et Bonnyville.

Il est alors question de former un Comité régional. Plusieurs sont contre car on croit que l'ajout d'une autre espère d'organisation ne serait pas préférable. Le père Larose fait alors part de ses commentaires. Il semble y avoir malentendu à propos de l'ancien Comité régional et ce n'est pas à cause de désunion. Le père Larose ajoute qu'il n'est pas en mesure de dire pourquoi le Conseil régional a subi une défaite mais il en connaît la cause que il est seulement prêt à la partager avec des particuliers. Le Comité régional est bon et les problèmes qui ont été la cause de sa défaite ne se renouvelleront pas. Au moment du vote, l'élection d'un Comité régional est acceptée à l'unanimité. Le comité est composé de M J.A. Galland, président, M.J.E. Primeau, secrétaire et Mme Vallée, trésorière.

M l'abbé Boucher est alors invité à parler de bilinguisme. Selon lui, le bilinguisme n'existe pas. On fait de beaux discours sur la nécessité de soutenir le français mais dans la pratique c'est nul. Il demande alors aux commissaires scolaires de voir à ce que le français seulement soit enseigné dans les premières années. Le président du cercle de St Lina demande si on peut empêcher l'enseignement du français dans les années 1 et 2. La réponse est non. Mais il y a de grandes difficultés dans les petits districts scolaires au sujet de l'enseignement du français. Souvent la majorité des commissaires sont anglophones L'enseignement du français est par le fait même arrêté. Dans un district en particulier, l'enseignement du français a été arrêté pendant sept ans. On craint que de telles situations apportent des haines terribles et que ces haines mèneront à la révolution et à la mort du Canada.

On parle ensuite de la radio, des affiches en anglais, du besoin de donner des cours de français aux instituteurs et institutrices.

Le congrès se termine par une soirée dramatique et musicale sous les auspices du Cercle Niverville de l'ACJC. La pièce est une comédie en 3 actes qui s'intitule "*Disparu*".

En fait, le Comité régional de Saint-Paul annonce en avril 1934 que le congrès régional de la région de Saint-Paul aura lieu à Bonnyville le 10 mai 1934. M Primeau, secrétaire du Comité régional, invite tous les membres de l'Exécutif à assister. M.Tremblay, le secrétaire général et le père Fortier représenteront officiellement l'Exécutif. Et il est probable que le Juge Dubuc, le

président général, le père Boucher et le père Routhier assistent aussi si les conditions le leur permettent.

Le 16 mai 1934, le père Fortier fait rapport du voyage au Congrès régional tenu à Bonnyville le 10 mai ainsi que des visites faites aux autres cercles. Quelques 77 délégués représentant les cercles des régions ont assisté au Congrès régional. Le lendemain du congrès, le père Fortier donna une conférence aux avant-gardistes de Bonnyville tandis que le père Boucher et le secrétaire général se rendirent à Fort Kent et au Lac Froid. Le samedi 13 mai, les membres de l'Exécutif sont allés à Brosseau pour la distribution des prix et la journée de l'ACFA. Le père Fortier, MM. Tremblay et Pilon et le secrétaire général faisaient partie de la délégation. Le soir avait lieu la journée de l'ACFA et la distribution des prix à Lafond. 200 personnes assistaient à cette rencontre. Le lundi 14, les représentants de l'ACFA ont visité les Avant-Garde de Lafond, les écoles de la région, la paroisse et les Avant-Garde de Végreville où il y a eu une "*Journée de l'ACFA*" le soir. Quelques 50 personnes étaient présentes.

Suite aux congrès et visites on est d'avis qu'il est très important que des congrès régionaux soient tenus dans chaque district à chaque année et que le Congrès général n'ait lieu qu'à tous les deux ans tout simplement parce que ces congrès coûtent moins chers aux délégués et qu'il y a une meilleure entente, les gens étant tous dans la même région.

En 1934, le Cercle de Falher fait parvenir une demande à l'Exécutif pour que celui-ci organise un congrès régional à Falher à l'automne. Le secrétaire répond que l'Exécutif sera très heureux

de voir Falher organiser ce congrès et que des délégués de l'Exécutif central verront à être présents.

Le 11 juillet 1934, le cercle de Morinville demande à l'exécutif la permission d'organiser un congrès régional pour la région d'Edmonton. On répond que l'Exécutif serait content de voir organiser un congrès régional mais pas avant les battages.

...le cercle de Végreville

Le 13 juin 1933, le cercle local de l'ACFA de Végreville tenait son assemblée mensuelle. Une foule nombreuse remplissait une salle de classe de l'école. Parmi les participants, on note la présence de Mgr Léo Nelligan P.d., vicaire général de l'archidiocèse, le père Hamel S.J. du Collège des Jésuites, S. H. le juge Lucien Dubuc président général de l'AFA, Maurice Lavallée rédacteur de *la Survivance*, M J.H. Julien président du cercle St-Joachim de l'ACFA, le curé Fowland et M. l'abbé Murphy. M. Lavallée a profité de l'occasion pour faire la distribution des prix du concours de français de 1932, distribution qui ne pouvait pas être faite plus tôt. Dans l'article intitulé "*Végreville*" publié dans *La Survivance*, on remercie les distingués visiteurs venus de loin pour aider les gens "*de faire du cercle de l'ACFA de Végreville un cercle qui puisse figurer honorablement parmi ceux qui font actuellement honneur à notre grande association.*" (L.S., le 13 juin 1933).

C. Les membres

...le recrutement

Un des éléments importants de la vie interne de l'Association est le recrutement des membres. En 1931, il y a de l'enthousiasme pour l'ACFA comme jamais.

La question du recrutement et du membership revient sur le tapis en janvier 1934 alors que *La Survivance* publie quelques lettres d'encouragement pour la campagne de recrutement des membres-amis. Plusieurs de ces lettres proviennent de toutes les parties du pays. Le secrétaire général, Léo Belhumeur, espère que les Franco-Albertains feront leur part.

La Survivance du 28 février 1934, rapporte que la campagne des membres-amis achève son deuxième mois et que les retours sont très encourageants. Il est de plus en plus évident que la campagne sera un succès.

En février 1934, le secrétaire général fait rapport au nom du Comité de propagande. Le secrétaire annonce que le Comité de propagande a actuellement un plan de propagande en faveur de l'Association et du journal. Cette propagande sera faite sous forme de feuillets. Plusieurs membres sont d'accord avec l'idée car ils croient que les gens liront de préférence un feuillet plutôt que de lire *La Survivance*. En ce qui a trait aux frais d'impression et d'expédition le Comité de propagande a décidé de demander aux cercles qui le peuvent d'aider à défrayer les frais. Mais pour l'instant il s'agit seulement de ceux qui le peuvent jusqu'au temps où les fonds permettront à l'ACFA de publier sans aide.

...le membership

L'autorisation est donnée au secrétaire de faire imprimer le nombre de cartes de membres pour l'année 1933. Il est aussi décidé de se servir de trois couleurs différentes pour les membres actifs, adhérents et avant-gardistes.

Le 18 avril 1934, le comité des finances fait rapport de son entrevue avec le père Forcade au sujet des abonnements de *La Survivance* et de la cotisation de 2,00\$ par année. Le comité suggère à l'Exécutif de proposer un amendement à la constitution lors du prochain congrès à l'effet que la cotisation des membres actifs soit de 2,00\$ par année et que l'ACFA s'engage à fournir *La Survivance* à cette classe de membres pendant l'année.

En juillet 1934, le Comité des finances est nommé pour s'entendre avec la direction de *La Survivance* au sujet de la proposition de laisser l'abonnement de *La Survivance* et la cotisation de membres-actifs de l'ACFA pour la somme de 2,00\$ par année.

D. Le poste de secrétaire général

...un nouveau secrétaire-général

La vacance produite au secrétariat par le départ de M. Baudry sera annoncée dans *La Survivance*. Les applications au poste seront reçues dans les quinze jours qui suivent la parution de l'annonce et l'étude des applications aura lieu le 2 mars 1932.

Tel qu'annoncé, l'ACFA procède à l'étude des dossiers le 2 mars 1932. Les candidats sont M. René Gravel, secrétaire-général de l'ACJC de Montréal, M. Léo Belhumeur d'Edmonton, M.

Ovide Hubert, instituteur à St Denis Saskatchewan, M. Joseph Nadeau d'Edmonton, M. Alexandre Gagnon d'Edmonton et M. Amédé Lavoie de Québec. Une feuille contenant trois noms (Belhumeur, Gagnon, Nadeau) est donnée à chaque membre afin qu'il puisse indiquer son choix. Les noms de M. Gravel, Lavoie et Hubert ont été omis de la liste. Le dépouillement du scrutin déclare que M. Léo Belhumeur sera le futur secrétaire-général. La simple majorité a décidé de l'élection.

Bien que les comptes rendus de l'Exécutif démontrent que M. Belhumeur soit déjà au travail à compter de septembre 1932, les négociations de son contrat ne se font qu'en février 1933 alors que M. Martin secondé par M. Tremblay propose que l'embauche du secrétaire soit renvoyé au Comité des finances. Les négociations doivent tenir compte des clauses acceptées par l'assemblée à savoir que le salaire soit fixé, si possible, à 1 500\$ et que le quota soit augmenté en proportion.

...une voiture pour le secrétaire général

En juillet 1933, il est question d'acheter une voiture pour le secrétaire. Semble-t-il que M. l'abbé Normandeau offre son Ford 1930 en vente pour 350\$ payable par termes de 30\$ par mois sans intérêt. Les membres de l'Exécutif sont d'avis que la voiture doit être achetée par le secrétaire et non par l'Association et qu'il reçoive la somme de 50\$ par mois pour dépenses de voyage du 1^{er} juillet au 31 décembre 1933. Avec cette somme il pourra faire les paiements de la voiture et celle-ci lui appartiendra. Si le secrétaire démissionne et ne veut pas continuer les paiements,

l'ACFA aura le droit de payer la balance due à l'abbé Normandeau et la voiture sera alors la propriété de l'Association.

Le 18 avril 1934, les membres de l'Exécutif sont appelés à étudier la question des dépenses de voyages du secrétaire puisque selon l'entente entre le secrétaire général et l'Exécutif, les dépenses au montant de 50\$ par mois finissent le 30 avril date où la voiture sera payée en entier. Il est alors décidé que le secrétaire recevra une indemnité de .06 du mille avec un maximum de 700 milles par mois et un total n'excédant pas 600\$ par année.

Un mois plus tard, lors de la rencontre de l'Exécutif du 16 mai 1934, après la lecture du rapport financier, il est proposé que le secrétaire écrive à l'abbé Normandeau pour le remercier de son don de 40\$ comme rabais sur le prix de la voiture.

...le salaire du secrétaire général

En octobre 1933, l'Association suggère que le secrétaire accepte une réduction temporaire de salaire jusqu'au temps où l'ACFA pourra lui rembourser la différence. Le salaire actuel étant de 125\$, la réduction se chiffrant à 30\$ par mois pour un salaire réduit de 95\$. Mais après de longues discussions, il est décidé de ne rien changer. La question sera à nouveau discutée le 1^{er} janvier 1934. Quelques mois plus tard, en mars 1934, un des membres de l'exécutif se demande s'il n'y aurait pas moyen que le secrétaire général travail aussi à la diffusion du journal *La Survivance*.

Quelques mois plus tard, suite au départ de Mlle Bastide, le père Fortier suggère M. Léo Lemieux comme sténographe du

Secrétariat. Celui-ci a complété un cours bilingue au collège et il serait important de lui donner une chance.

Le 18 avril 1934, *La Survivance* soumet la proposition suivante: au lieu d'engager un homme pour faire de la propagande pour le journal dans les familles, que le secrétaire général fasse son travail lui-même tout en faisant le travail de l'ACFA et que *La Survivance* s'engage à payer les dépenses d'une sténographe qui serait au bureau durant les absences du secrétaire général.

En juin 1934, on fait remarquer que le secrétaire n'a pas eu de vacances depuis son entrée en fonction le 2 mars 1932. Le père Fortier propose que les membres de l'Exécutif lui donnent une vacance du 15 juillet au 1^{er} août. La proposition est adoptée à l'unanimité le 20 juin 1934.

La question d'embauche du secrétaire vient alors sur le tapis en juillet 1934. M Poirier suggère que le secrétaire actuel soit réengagé aux mêmes conditions que l'an dernier soit à 125\$ par mois. Et que le terme d'emploi commence le 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre au lieu de commencer le 1^{er} mars.

Un vote de remerciements est ajouté pour la manière dont le secrétaire s'est acquitté de sa tâche et pour avoir continué son travail quand la caisse était absolument vide.

M. Poirier pose alors la question au sujet de l'argent qui est actuellement dû au secrétaire soit environ 309\$ pour l'année 1933, Il sera payé dès que les fonds le permettront.

...les visites

Le secrétaire général fait son rapport de ses voyages à Lamoureux, Beaumont, Lac St Anne, Villeneuve, Duhamel lors de la rencontre de l'Exécutif du 14 septembre 1932. Un mois plus tard, en octobre 1932, le secrétaire rapporte qu'il a visité Plamondon Lac la Biche, Lac des œufs et la région de St-Paul.

Le 19 avril 1933, M Belhumeur donne son rapport de la conférence du 8 mars au Juniorat du 27 mars, à Végreville et du 2 avril à Morinville avec M. Julien, du 6 avril à Beaumont avec MM Tremblay et Lavallée, et de la fondation des 5 cercles d'Avant-Gardes à Legal le 11 avril.

Quelques mois plus tard le secrétaire fait rapport de ses voyages dans le sud de la province avec le .P Boucher: Cluny, Calgary, Trochu, Ensign et Pincher Creek. Un cercle fut organisé à Ensign et à Trochu.

Mais lors de la rencontre du 21 mars 1934, M Poirier suggère que les membres de l'Exécutif se rendent aux endroits environnants la ville afin de rencontrer les membres des exécutifs locaux. Ce genre de rencontre serait sans doute plus profitable qu'une assemblée publique où peu de gens s'y rendent.

Lors de la même rencontre, l'abbé Roy dit que si le secrétaire passe son temps en dehors il n'y aura pas de cohésion et pas de directives. Selon lui, le but de l'Association est de concentrer les énergies au secrétariat afin de fournir les renseignements nécessaires au bon fonctionnement de l'ACFA. L'absence du secrétaire fait en sorte que la correspondance en souffre et les gens qui veulent des renseignements doivent attendre son retour. On

suggère alors que les membres de l'Exécutif visitent les cercles afin de faciliter le travail du secrétaire. M Tremblay se dit prêt à entreprendre le cercle de Legal pour l'année 1934. Après une longue discussion, il est proposé que le père Fortier, M Poirier et le secrétaire soient nommés pour assigner à chaque membre de l'Exécutif le cercle qu'il devra visiter durant l'année.

E. Le bureau et les rencontres

En janvier 1933 secrétaire explique que le clavigraphie actuel a besoin de réparation au prix de 28\$. Pourquoi ne pas le remplacer par un Remington "*noiseless*" moyennant 50\$. La suggestion est acceptée.

En juin 1933, on remercie M. Lavallée pour les services rendus à l'Association en mettant son bureau à la disposition de l'ACFA pour les réunions de l'Exécutif durant l'année qui vient de s'écouler.

Un mois plus tard le président Dubuc suggère que les assemblées commencent à 8h précises et finissent à 10h. Il croit que tout le travail peut être fait en deux heures. On veut que les gens de la compagnie puissent retourner chez eux à une heure raisonnable.

F. Image de l'ACFA auprès de ses membres

...l'ACFA prend de plus en plus d'envergure auprès de ses membres

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 19 juillet 1933 et suite au congrès général des 12 au 14 juillet, on fait remarquer aux nouveaux membres que l'ACFA prend de plus en plus d'envergure et donne de plus en plus de prestige au groupe canadien-français. De plus nos compatriotes comprennent mieux le rôle que l'ACFA est appelé à jouer pour assurer notre survie. On offre alors comme preuve le fait que beaucoup plus de nos compatriotes s'intéressent à notre travail que par le passé. On espère que l'ACFA prendra une importance capitale et assurera la survivance des francophones.

...il faut bien paraître

L'ACFA a le souci de bien paraître Lors de la rencontre de l'Exécutif du 19 juillet 1932, il est décidé de ne pas publier le rapport du secrétaire dans *La Survivance* à cause de nos points faibles que nous devons cacher en autant que possible, des autres groupes.

V. Les grands dossiers

A. Relations externes avec autres associations francophones

...la question des Chevaliers de Colomb

M. St-Martin de Legal écrit une lettre à son cercle, lettre qui est alors envoyée au président général. M. St-Martin présente sa démission comme vice-président donnant pour cause les personnes qui font partie de sociétés qui n'appuient pas les intérêts des Canadiens-français. Semble-t-il que les Chevaliers de Colomb sont directement visés par la lettre de M. St-Martin.

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 19 juillet 1933, M. Julien dit qu'il est prêt à démissionner comme président de son cercle et membre de l'Exécutif provincial si les gens pensent que les Chevaliers Colomb nuisent à l'ACFA.

M. Tremblay essaie de tirer les choses au clair en faisant remarquer que le Comité de nomination a essayé en autant que possible de faire élire des membres du dehors sur l'Exécutif mais que les délégués ont proposés des membres de la ville et les ont élus. Le Cercle de St-Joachim a fait passer un amendement à la constitution afin de permettre aux présidents des cercles d'assister aux assemblées de l'Exécutif et d'avoir droit de vote afin que les gens de la campagne n'aient pas l'impression que l'ACFA est sous la domination d'une petite clique qui sont Chevaliers de Colomb. Il ajoute que les délégués ont fait le libre choix de leur Exécutif et que celui-ci doit faire le travail qui lui est assigné. On demande

au secrétaire général d'écrire à M. St-Martin pour lui expliquer qu'il n'est pas question de Chevaliers de Colomb à l'Exécutif mais de patriotes qui se dévouent pour les Canadien-français.

Le 16 août 1933, sur proposition R.P. Binet appuyé par M. Lavallée, il est décidé de donner tous les renseignements possibles au Cercle de Legal afin qu'on puisse éclairer M. St-Martin en lui expliquant que l'ACFA n'est pas contrôlée par les Chevaliers de Colomb.

...le Cercle Jeanne d'Arc

En décembre 1933, le Cercle Jeanne d'Arc célèbre son vingtième anniversaire. Sont présents les anciens et les fondateurs du Cercle ainsi qu'un très large group de professeurs de français des écoles publiques et des écoles séparées. Lors du banquet, plusieurs personnes prennent la parole. M. Boileau, le président, souhaite la bienvenue et donne lecture d'un télégramme du Dr J.-L Petitclerc de Québec.

Dès sa fondation, le but du Cercle était d'encourager l'enseignement du français et d'attirer la sympathie du public pour cette cause. Quand on considère le nombre de société qui ont disparu, car ici dans l'Ouest tout est plus ou moins instable, on peut être fier de notre petite société, dit M. Boileau.

Parmi les succès, il y a le travail de M. Hervieux dont la direction a rendu les pièces populaires. En 1918, le Cercle Jeanne d'Arc a commencé les concours de français dans les écoles canadienne-françaises. Selon M Boileau, c'est cette initiative qui

a fait la renommée du Cercle dans toutes les provinces de l'Ouest qui successivement ont adopté le projet.

En 1923, le Cercle demanda son incorporation qui lui fut naturellement accordée. Devenu un corps légalement constitué, le Cercle s'occupe d'intéresser les pouvoirs publics à une meilleure organisation de l'enseignement primaire du français notamment par l'adoption d'un programme et du choix d'une série de livres uniformes pour toutes les écoles. Enfin en 1925, le ministre Perrin Baker approuva un règlement concernant l'enseignement du français dans les écoles primaires. On se souvient qu'à l'époque la loi permettait l'enseignement d'un cours primaire de français mais aucun règlement en régissait l'application.

En 1926, devant l'énormité de la tâche pour mettre en pratique le nouveau règlement, le Cercle a songé à fonder une société d'éducation. Elle a pris le nom de ACFA. En 1929, la nouvelle Société prenait en main le Concours de Français.

Soulagé du travail dans les écoles primaires canadiennes-françaises, le Cercle Jeanne d'Arc songea à l'encouragement de l'enseignement du français parmi les étudiants de langue anglaise des écoles supérieures. Devant la coopération des professeurs et l'attention des élèves, le Cercle du se reconnaître vaincu et débordé par le manque de fonds et de bénévoles. En 1932, plus de 12 000 élèves participaient aux examens de français du département. Pour répondre au problème M. De Savoye fonda la revue pédagogique *"L'Avenir"*. La revue de M. de Savoye a été bien connue jusqu'en Ontario où une très large proportion de professeurs ont adopté la méthode d'enseignement de *"L'Avenir"*.

Par la suite, M. Allard et M. de Savoye, sous les auspices du Dr W. A.R. Kerr, le poste CKUA de l'Université a donné des programmes et des cours de français y compris la présentation de la pièce Exove, un épisode de la vie de Riel.

M. le doyen W.A. R. Kerr pris la parole pour dire qu'il était heureux d'être nommé président d'honneur. Selon lui dans cette société qui s'appelle le Canada, les Français sont les "*Senior Partners*" et les Anglais les "*Junior Partners*".

...l'emploi des nôtres

Le 16 août 1933, l'Exécutif central décide de fait pression auprès des institutions religieuses et françaises afin qu'elles maintiennent et favorisent l'emploi des nôtres dans leurs maisons. Le secrétaire général va alors envoyer une lettre circulaire à toutes les communautés religieuses de la province afin qu'elles aient des employés canadien-français.

B. Prendre sa place

...un ministre de Langue française.

En mars 1929, les membres de l'Exécutif discutent le besoin de faire des démarches pour assurer la nomination d'un ministre de Langue française dans le cabinet provincial. Il est proposé par M. Bugnet appuyé par M. Boileau que l'Exécutif fasse demande auprès du premier ministre Brownlee à l'effet qu'un ministre de langue française fasse partie du cabinet Brownlee remanié et qu'ainsi soit rétabli le poste de représentation que les

francophones avaient dans le passé. On demande au secrétaire d'aviser tous les cercles de l'ACFA de cette résolution et on leur demande d'appuyer la requête.

Un mois plus tard, en avril 1929, M. Bugnet propose qu'une nouvelle lettre soit adressée à l'hon. Brownlee premier ministre portant à son attention le fait que plusieurs cercles réclament la nomination d'un ministre de Langue française.

On revient à la charge en août 1930 en proposant qu'une nouvelle lettre soit adressée au premier ministre. Une copie de cette lettre sera remise à M. Saint-Germain député de Saint-Albert. En novembre 1930, le président général rapporte qu'il a, en compagnie du secrétaire-général, rencontré les députés Giroux et Saint-Germain à la demande de ceux-ci. Le président leur a alors démontré que dans les circonstances, l'ACFA a fait tout ce qui était possible.

La question revient sur le tapis en février 1933. Lors de la rencontre de l'Exécutif, M. Julien propose que des démarches soient faites par l'Exécutif auprès de l'hon Brownlee pour lui demander la nomination d'un ministre canadien-français et que les cercles locaux appuient la demande en envoyant une lettre semblable. À son tour M Julien propose que les officiers de l'Exécutif constituent une délégation chargée d'aller voir M. Brownlee et de lui soumettre la résolution ci-dessus.

...monnaie bilingue

Pour faire suite à la communication de M. Raymond Denis de la Saskatchewan suggérant que l'ACFA fasse aussi quelque

chose pour l'obtention de la monnaie bilingue, il est proposé que l'ACFA fasse parvenir la résolution suivante au ministre des Finances, au premier ministre et aux ministres de langue française.

"Attendu que la Constitution est bilingue et que les deux langues, l'anglais et le français doivent être mises sur un pied d'égalité dans les services fédéraux, il est résolu en assemblée régulière de l'ACFA de demander à l'honorable ministre des finances que la prochaine émission de monnaie soit bilingue." (ACFA Exécutif, le 7 mars 1929).

En septembre 1932, l'Exécutif reçoit une lettre du cercle de Donnelly demandant que l'Exécutif prépare une pétition demandant la monnaie bilingue au Canada et que cette pétition soit envoyée dans tous les Cercles afin que tous les Canadiens-français la signe. La suggestion est adoptée.

Deux ans plus tard, en juin 1934, l'Exécutif discute une lettre de protestation du cercle de Donnelly au sujet des billets de banque. Tous les membres sont d'avis qu'il est trop tard pour faire pression pour obtenir ces billets. Toutefois on charge le secrétaire d'écrire au Premier Ministre pour lui exprimer le regret de l'ACFA de ne pas avoir décidé d'émettre la monnaie bilingue. On avisera le cercle de Donnelly de l'action prise.

...l'incident Shredded Wheat

Suite à une plainte formulée par M. Wolther, un anglo-canadien de Morse Saskatchewan, plainte endossée par le *Regina Star* le 28 juin 1930, la compagnie Shredded Wheat aurait décidé de ne plus envoyer dans l'Ouest de paquets contenant ses produits étiquetés dans les deux langues. Selon le plaignant, les Canadiens-français ne sont pas nombreux dans l'Ouest et presque tous comprennent l'anglais. De plus, les enveloppes bilingues offusquent 95 % de la population de la Saskatchewan.

Le Patriote et *le Devoir* et diverses associations de la Saskatchewan se sont rapidement engagés dans un mouvement de protestation. L'ACFA se joint à eux.

Le 2 octobre, le journal *La Survivance* rapporte que M. W.J. Wilcox, gérant des ventes de la compagnie Shredded Wheat, a rencontré l'ACFA pour expliquer l'attitude de sa compagnie. Les colis bilingues continueront de circuler dans l'Ouest. Le 10 mars 1932, on rapporte que la question de l'emballage bilingue du Shredded Wheat fut étudiée au congrès et tout le monde fut satisfait.

Quelques mois plus tard le Cercle de Donnelly demande que l'Exécutif s'occupe à nouveau des emballages bilingues du Shredded Wheat. Semble-t-il que les marchands de Donnelly n'ont que des marchandises emballées en anglais seulement. Or M. Patenaude, membre de l'Exécutif, explique que les marchands peuvent se procurer l'emballage bilingue en le spécifiant aux marchands de gros.

...demandes de postes bilingues

En juin 1932, les membres de l'Exécutif discutent la question de la radiodiffusion. Celle-ci sera probablement sous le contrôle d'une commission fédérale. Or puisque le bilinguisme sera reconnu on demande que le secrétaire écrive à l'hon Alfred Duranleau, pour lui dire que les francophones de l'Ouest ont besoin d'un bilingue.

Lors de la même rencontre, on autorise le secrétaire d'écrire au Premier ministre de la province le remerciant pour les renseignements donnés concernant le nombre d'employés bilingues présentement en service au gouvernement provincial.

Le Comité des lettres circulaires présente son rapport au sujet de la lettre envoyée durant le mois de février 1934 et fait remarquer que la question du sous-ministre des postes a été soumise aux cercles avant d'être soumise à l'Exécutif à cause du temps limite qu'il avait à sa disposition pour faire pression pour la nomination d'un bilingue à ce poste. Le secrétaire est chargé d'écrire au premier ministre du Canada pour lui faire remarquer que les francophones n'ont pas la proportion qu'ils doivent avoir dans les postes responsables du gouvernement.

...demande du Lac La Biche

Le 21 décembre 1932, une lettre du Cercle du Lac La Biche explique que des démarches ont été faites par le cercle dans le but d'obtenir un agent de station qui parle français ainsi qu'un agent à la compagnie de John Gillespie et un agent de la police montée. Dans les deux derniers cas, le Cercle n'a pas reçu de réponses.

Toutefois M Callaghan, gérant général du NAR, a répondu. Il a expliqué que l'agent actuel occupe le poste depuis 15 ans et qu'à moins de raisons graves, il ne peut le renvoyer. De plus, dit-il, c'est la première fois qu'une telle demande soit faite.

Après avoir reçu des renseignements, les membres de l'Exécutif décident qu'il est plus sage de laisser tomber l'affaire pour le présent. On demande alors au secrétaire d'écrire au Cercle du Lac La Biche dans ce sens. On demande aussi que le secrétaire du Lac La Biche soumette le cas à l'Exécutif pour étude avant de faire aucune démarche.

En avril 1933, dans une lettre venant de l'ex-secrétaire du Lac La Biche, il est à nouveau question d'un agent de station bilingue et d'un agent de police bilingue. Dans le cas du chemin de fer, les marchands veulent boycotter le chemin de fer pour obtenir leur demande. Ils se serviraient de camions-automobiles pour les transports des marchandises et des passagers. En réponse, l'Exécutif propose que le secrétaire écrive à l'ex-secrétaire pour lui faire part des démarches du secrétaire général et du Juge Dubuc auprès de M. Callaghan pour la question de l'agent de station. Il n'est pas juste de croire que l'Exécutif ne s'est pas occupé de la chose mais que M. Callaghan a simplement répondu qu'il n'avait pas d'homme parlant français à envoyer au Lac La biche à moins d'en enlever un ailleurs. De plus, l'agent actuel ne peut être changé sans raisons sérieuses.

...demande de Falher le 13 juillet 1932

Le Cercle de Falher demande à l'Exécutif de faire les démarches nécessaires pour obtenir la nomination d'un juge de paix à Falher. Mais puisque le solliciteur général l'hon Lymburn est absent on décide d'attendre. Cela va permettre à l'Exécutif de s'informer s'il y a un juge de paix à Donnelly. Le 14 septembre 1932 la question est de nouveau discutée et l'Exécutif décide d'appuyer la demande du Cercle de Falher.

...les sièges électoraux

En août 1933, on prévoit que le Comité de redistribution des sièges électoraux du provincial a l'intention de faire des changements dans le comté de St-Albert. L'ACFA doit faire quelque chose pour conserver ce comté tel qu'il est. Mais avant, il faut rencontrer M. Giroux afin de s'assurer que son comté est bel et bien menacé. Un comité composé du Président Dubuc, de MM. Poirier, Julien et du secrétaire général s'occupera de cette question et fera parvenir une lettre au secrétaire du Comité de redistribution pour la conservation de nos comtés.

...on demande des services bilingues

M. St Martin de Legal fait parvenir une lettre à l'Exécutif en date du 19 octobre dans laquelle il se plaint que dans la municipalité de Hazelwood où il y a une majorité canadienne française (Legal, Picardville, Vimy, Busby et Westlock) il n'y a pas un seul membre canadien français au conseil. Or, on veut faire élire M Wilfrid Meunier. L'Exécutif répond que l'ACFA n'y peut

rien. Il faut que les francophones du district s'organisent pour soutenir l'homme qu'ils veulent avoir.

M Louis Bourque demande à l'Exécutif de l'aider à obtenir une position avec la Banque Centrale qui sera créée sous peu. L'Exécutif répond qu'il faut attendre que la chose soit définitivement décidée.

Semble-t-il que la gérance de la banque Royale de Morinville est encore donnée à un anglophone suite au départ de M. Smith. On se demande si les gens de Morinville ne sont pas assez nombreux pour demander un gérant de langue française,

Le cercle de Legal soumet plusieurs lettres adressées aux chefs de département du Canadien National pour demander que le prochain agent de la station soit bilingue.

Le Cercle de Rahab a envoyé une pétition à l'Exécutif pour obtenir un constable bilingue à Spirit River. On croit qu'il y a en fait une lacune à combler dans cette région. Toutefois on ne peut rien faire car il n'y a pas d'officiers de langue française.

M. J.-S Davies surintendant général du Télégraphe Canadien National fait savoir à l'Exécutif qu'il est impossible de nommer un bilingue à Edmonton. Or, les membres de l'Exécutif sont d'avis qu'il est absolument nécessaire d'avoir un bilingue à ce poste et le secrétaire est chargé d'écrire à M Hungerford de Montréal à ce sujet pour lui dire que le service bilingue a été obtenu du C.P.R.

Le Cercle de Calgary demande que l'Exécutif fasse écrire une lettre circulaire aux manufacturiers qui vendent leur

marchandise en Alberta les priant de se servir d'étiquettes bilingues).

Le Cercle de Donnelly demande que le département d'agriculture du fédéral, section du "livestock" commissioner nomme un chef instructeur, un aide bilingue ou un chef instructeur bilingue. Et le Cercle de Donnelly et les fermiers du district demandent aussi que les formulaires pour le recensement des animaux soient bilingues.

C. L'église

...la place du bon Dieu

Lors d'une rencontre de l'Exécutif en décembre 1933 le père Routhier dit qu'il est bien bon de se débattre à l'ACFA mais il se demande si le Bon Dieu a aussi une place dans le programme de l'ACFA. Il offre alors de chanter une grand'messe pour les membres le 21 janvier au Juniorat. La messe sera chantée en action de grâce pour les faveurs reçues et pour demander que le travail de l'Association soit fructueux et que l'ACFA obtiennent les finances dont elle a besoin pour accomplir ses objectifs. Les membres présents à la rencontre ajoutent que dans la prochaine lettre circulaire on demande aux cercles de faire chanter une grand'messe chaque année en action de grâces et que cette messe soit chantée en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste.

L'année suivante, en mai 1934, le père Routhier suggère la communion mensuelle pour les membres de l'Exécutif central et cela dans le but de donner l'exemple du catholicisme dans les

cercles. Le père Boucher fait remarquer "*que si nous voulons travailler efficacement du côté national il faut d'abord un esprit intensément catholique*". (ACFA Exécutif, le 16 mai 1943). Le président veut savoir s'il est nécessaire de donner une réponse immédiatement. Le père Routhier répond qu'il attend une réponse lors de la prochaine assemblée.

...le Western Catholic

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 11 juillet 1934, le père Routhier explique ce qui s'est passé dernièrement au Western Catholic. Le rédacteur aurait dit dans une lettre expédiée dans tout le pays que son journal était le seul à représenter les intérêts des 168 000 catholiques de la province. Une lettre de protestation a été envoyée à Mgr O'Leary et l'abbé Britton a fait des excuses à qui de droit. Il a aussi indiqué qu'une rétraction serait publiée dans le Western Catholic du 22 février.

...Mgr Guy parle de son diocèse

Invité à prendre la parole lors de la réunion de l'Exécutif du 15 mars 1933, Mgr Guy parle de son diocèse, du bien que font les avant-Gardes. Selon lui "*le nord est solide, que les groupements sont magnifiques et qu'il y règne un bon esprit*." (ACFA Exécutif, le 15 mars 1933). Toutefois, il s'inquiète de la situation du Collège des Jésuites et croit qu'il faut trouver les moyens de conserver cette institution.

Il informe aussi les membres présents à la rencontre que les Canadien-français de la Saskatchewan doivent payer 15\$ de

l'heure pour les émissions françaises. Selon lui la radio est un puissant moyen d'étendre notre influence parmi les gens de langue anglaise. Il raconte alors que lors d'une récente visite à l'Université de l'Alberta, le professeur Corbett et un des ingénieurs lui ont parlé qu'en français.

Et pour ce qui est des congrès régionaux, Mgr Guy croit qu'ils sont très importants comme moyen d'encourager les gens. Ces congrès relèvent le moral des gens qui sont découragés à cause de la crise et ils préparent un magnifique congrès général. Ces congrès généraux ne sont pas seulement une occasion de s'encenser mutuellement mais sont en fait une occasion de faire une revue générale, un moyen de s'encourager tout en décidant de la ligne de conduite à suivre. Il termine en disant que l'Association peut compter sur lui.

D. Dossier d'agriculture

...des agronomes bilingues

Le 15 février 1933, les membres de l'Exécutif prennent connaissance d'une communication reçue de Donnelly. On veut savoir quelles sont les directives à suivre pour obtenir un nouvel agronome bilingue, un cours d'agriculture et la publication de la conférence du père Bouvier donnée récemment à la radio sur les risques économiques. Le secrétaire général écrira une lettre au secrétaire du Cercle de Donnelly qui la transcrira et l'enverra à l'hon M. Hoadly.

Quelques mois plus tard, en juin 1934, le Comité régional de St-Paul demande à l'Exécutif d'appuyer la demande pour qu'un agronome bilingue résidant dans la région soit nommé. Le Secrétaire général écrira au ministre d'Agriculture dans ce sens.

En mars 1933, le secrétaire général de l'ACFA est chargé d'écrire à M J.-H Tremblay agronome bilingue pour que ses assemblées soient annoncées à l'avenir par des affiches bilingues. Le 21 juin 1933, la demande pour des affiches bilingues pour annoncer les assemblées des employés du Département d'agriculture en français, a reçu une réponse favorable.

E. Formation des maîtres

En juin 1933, le Comité d'Éducation rapporte que des cours d'été seront donnés durant la première semaine de juillet et que le comité s'occupera de tracer un programme de français avec la liste des manuels appropriés.

L'année suivante, en mai 1934, le secrétaire général de l'ACFA fait rapport sur les cours de pédagogie qui ont pour but le perfectionnement des instituteurs et institutrices bilingues. Déjà le 23 mai 10 institutrices sont inscrites pour les cours à Edmonton 14 à Falher, 5 à St-Paul et une à Calgary. Les participants recevront un certificat de compétence.

Les cours offrent une méthode d'enseigner le français perfectionné par M. Denault, le père Pelchat S.J. du Collège des Jésuites (syntaxe française et l'analyse logique) le père Raymond

Fortin (composition française) et le père Levasseur o.m.i. (l'histoire du Canada). Les cours sont donnés sans rémunération.

F. La librairie et les bibliothèques scolaires

...M. Pigeon

Une lettre de M Albert Lévesque de la librairie d'Action canadienne-française de Montréal est lue lors de la réunion de l'Exécutif, le 19 juillet 1933. M Lévesque demande qu'on lui soumette le nom d'une personne qui serait prête à s'occuper de la vente de ses volumes moyennant une rémunération de 30%. On suggère les noms de M Pigeon ou de *La Survivance* comme dépositaire. Il est décidé que M Lavallée et le secrétaire général verront M. Pigeon pour discuter l'offre de M. Lévesque. Si M. Pigeon n'accepte pas le comité discutera la proposition avec l'administrateur de *La Survivance*. Le 16 août 1933, le secrétaire rapporte qu'il a discuté avec M. Pigeon et que ce dernier accepte d'être le dépositaire pour l'Ouest.

...les bibliothèques scolaires

En 1932, Maurice Lavallée publie un article sur les bibliothèques scolaires. Si les couvents et les collèges ont des bibliothèques bien garnies de livres français tel n'est pas nécessairement le cas pour les bibliothèques des écoles rurales. M. Lavallée offre alors aux instituteurs la suggestion suivante. Pourquoi ne pas entretenir un projet avec ses élèves en demandant

à chacun d'apporter quelques livres qui ne servent pas à la maison et qui traînent dans la poussière. Faites-en un triage soigneux et classer les livres sur les rayons de la bibliothèque de l'école après les avoir numérotés. Si les élèves s'intéressent, ils risquent de les apporter à la maison de les faire lire par leurs parents et tout le monde en profite.

...demande des cercles

Une lettre de St-Vincent demande à l'Exécutif de donner les volumes actuellement à St-Vincent marqués au nom de l'ACFA pour une bibliothèque paroissiale. L'ACFA est consentante mais elle se réserve le droit de les demander en aucun temps si la bibliothèque est mal administrée.

Le secrétaire de Rahab demande à l'ACFA d'aider le cercle à se procurer des livres de lecture française et des grammaires françaises pour les enfants des grades II et III. Le père Fortier répond qu'il y a plusieurs manuels de lecture ainsi que des grammaires françaises disponibles au Collège et qu'il verra ce qu'il peut faire.

G. Concours de français

...un bout d'histoire

Le premier concours littéraire est ouvert en mai 1918 alors que M. Charles Turgeon, président de la section littéraire du Cercle Jeanne d'Arc et Paul Jenvrin, rédacteur du journal *l'Union* et commissaire des Écoles séparées d'Edmonton organisent un

concours de composition française. Suite au décès de M. Ch. Turgeon, Paul Jenvrin accepte la responsabilité de la section littéraire avec le père Belavance, M. l'abbé E. Tessier et M. O'Dooley surintendant des Écoles séparées d'Edmonton. Paul Jenvrin sera lui-même remplacé par M. H. de Savoye en 1920.

Jusqu'à 35 écoles vont participer au concours annuel pendant ces premières années. En 1926, par exemple, on distribue 207 diplômes d'honneur et 30 prix en volumes.

La Survivance du 7 mars 1929 explique ainsi les origines du concours.

"Pendant plusieurs années, le Cercle Jeanne d'Arc qui a groupé toutes les bonnes volontés soit dans le domaine littéraire, dramatique ou éducationnel (au point de vue français) s'occupait annuellement de proposer aux élèves un concours de rédaction française sur un sujet d'histoire. L'avantage tangible de ce concours était de stimuler, chez les jeunes qui vivent ici dans une atmosphère si dangereuse pour leur langue, un réveil, un amour, un attachement envers leur parler." (L.S., le 7 mars 1929).

...le concours à compter de 1927

Lors de la rencontre de l'Exécutif le jeudi 7 février 1929, M Jenvrin informe les membres que le Cercle Jeanne d'Arc ne pourra s'occuper du concours de français étant donné l'abstention de l'AIBA de lui prêter main forte. L'ACFA s'en charge et se propose *"de faire grand."* (ACFA Exécutif, le 7 mars 1929).

Nous enverrons une lettre à tous les députés, ministres et sénateurs de langue française du pays de même qu'à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à notre œuvre de survivance. Nous demandons aux journaux de faire écho à notre voix et de renseigner les gens du Québec sur les différentes difficultés inhérentes à notre éloignement du foyer de la race. Au public, à ceux qui recevront nos communications, lettres explicatives, et même à ceux qui ne les recevront pas, nous disons:

"Faites-nous parvenir quelques sous pour la pensée française en Alberta, quelques dollars pour assurer la survivance française...Aidez-nous par de l'argent, ou des médailles ou volumes de prix." (L.S., le 7 mars 1929).

On a besoin des sous pour le concours dit-on dans un article du 23 mai 1929 signé R. Racette. Voilà pourquoi l'ACFA se permet de lancer dans les écoles de Québec, le mouvement du *"Sou du Français pour l'Alberta."*

Mais en fait, à la demande d'un membre de l'Exécutif, le 2 mai 1929, M. Racette expliquait que l'organisation du concours va bien et que les résultats sont des plus encourageants: près de 500\$ sont en caisse.

...le concours de 1930

Dès février 1930, il est question du prochain concours de français. Le cours de l'année précédente était tenu pour la

première fois sous les auspices de l'ACFA qui a fait un succès de sa première entreprise.

Le 13 février 1930, le secrétaire-général informe l'exécutif du fait que M. Racette est malade et doit se retirer du secrétariat et abandonner l'organisation des concours de français à laquelle il a donné tout son dévouement l'an dernier. L'Exécutif indique au secrétaire qu'il doit s'adjoindre l'aide qu'il voudra. Ce dernier répond alors qu'il confiera l'organisation proprement dite à M. Lavoie, secrétaire de l'AIBA, car celui-ci a appuyé le travail de M. Racette l'année précédente. M. l'abbé Lepage, le R.P. Daridon et M Forget s'offrent d'aider.

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 12 novembre 1931, il est question du concours de français de 1932. Tous les membres sont d'avis qu'il faut soulager le secrétaire général des détails matériels du concours tout en conservant la direction. Il faut donc trouver quelqu'un pour s'occuper du prochain concours, tâche que l'on confie au Comité du concours.

Le 2 mars 1932, le président fait la lecture d'une lettre de M. Lucien Maynard membre de l'Exécutif, où celui-ci déclare qu'il est prêt à assumer la tâche d'organiser et de préparer le concours de français moyennant rétribution. M Maynard est embauché pour assurer l'organisation du concours de 1931.

... secrétaire du concours de 1932-1933

Le 14 septembre 1932, M Martin, membre de l'Exécutif propose un vote de remerciement pour le dévouement de M. Maynard pour le concours de français de 1931-1932.

Lors de cette même rencontre on fait lecture d'une lettre de M. Ernest Côté d'Edmonton dans laquelle M. Côté offre ses services comme secrétaire du concours de français pour l'année 1932-1933 moyennant une rémunération de 325\$. L'Exécutif veut offrir la somme de 250\$.

...secrétaire du concours de 1934

Le 18 octobre 1933, il est question de l'embauche du secrétaire du concours de français pour 1934. Certains membres croient qu'il faut annoncer le poste dans *La Survivance*. D'autres s'y opposent parce que *La Survivance* est lue au Québec et que cela peut faire du tort à la quête du concours.

En ce qui a trait au poste de secrétaire, pourquoi changer tous les ans étant donné que le nouveau secrétaire n'est pas assez familier avec le travail et que certaines tâches sont alors oubliées.

M Lavallée offre ses services comme secrétaire du concours disant qu'il peut facilement obtenir tous les renseignements désirés tout en laissant à l'ACFA le contrôle du concours. Pour ce qui est du salaire, les membres de l'Exécutif sont d'avis que le concours demande beaucoup de travail. On propose donc la même somme que l'année précédente à savoir 250\$. M Lavallée est donc embauché pour préparer le concours de français de 1934 pour 250\$.

...rapports (1932)

Le 8 juin 1932, M Maynard, le secrétaire du concours de français donne quelques renseignements au sujet du concours aux

membres de l'Exécutif. Environ 2 839 enfants ont participé au concours, une augmentation d'environ 300 sur l'année précédente. 80 écoles sont pris part comparé à 67 l'année précédente. Un très grand nombre de volumes ont été reçus mais peu d'argent surtout des gens de l'Alberta.

La Survivance du 30 juillet 1932 rappelle ses lecteurs que le Collège des Jésuites et le Juniorat St-Jean se sont retirés du Concours pour les bourses de l'École normale. On profite de l'occasion pour rappeler que les trois bourses de 100\$, 60\$ et 40\$ offertes aux trois élèves avec les plus hauts points dans les grades XI et XII sont allouées à la condition que les lauréats de ces bourses aillent à l'École normale dans les cinq années qui suivent l'obtention des bourses.

En 1932, les lauréats des bourses d'École normale sont Mlle Florette Amyot du Couvent des Sœurs de l'Assomption, bourse de 100\$ Mlle Marie-Ange Meunier du couvent Notre-Dame de Morinville 60\$ et Mlle Jeanne Jan élève du Couvent Notre-Dame Morinville bourse de 40\$. Le nom des gagnants des prix provinciaux sont publiés dans *La Survivance* du 20 juillet 1932. En septembre, il est décidé que les membres de l'Exécutif se partageront la tâche de faire les distributions des prix du Concours de français dans le district d'Edmonton comme l'an dernier.

... (1933)

La Survivance du 12 avril 1933 annonce que le concours de français se donne comme objectif 3 000 concurrents. De plus, les dons commencent à parvenir au Secrétariat général. Partout on

promet de l'aide, même les jeunes Avant-Gardistes. En effet l'édition de *La Survivance* du 10 mai 1933 annonce que le Comité du concours a déjà reçu de nombreux dons de l'Est et des Avant-gardistes de l'ACFA. Plusieurs endroits organisent des soirées au profit de leurs concours. Le 17 mai 1933 et le 31 mai 1933 le journal publie la liste des donateurs du Concours. Selon le Comité de concours, l'Alberta reçoit un magnifique appui de la province de Québec et de plusieurs Franco-albertains. Tous ces dons servent à payer les lettres circulaires, les feuillets de papier, les timbres, les enveloppes et les questionnaires. L'organisation des concours demande de l'argent et c'est à nous de le trouver.

Sous la rubrique "*Conditions du concours de français de 1933*", on rappelle qui peut prendre part au concours, à savoir tous les élèves des grades I à XII inclusivement. Dans les grades I à VIII, le questionnaire sera inspiré du programme officiel du Département de l'Éducation. Pour les autres grades il y aura un questionnaire approprié.

Le concours aura lieu le 1^{er} juin 1933. L'examen doit être écrit sous la surveillance d'une personne assermentée autre que l'instituteur et le choix de ce surveillant devra être ratifié par le Comité du concours.

Des diplômes seront décernés à tous les élèves des grades XI et XII qui auront conservé une moyenne de 50% ou plus. Un élève n'a seulement le droit de concourir dans le grade où il a passé la plus grande partie de l'année. La catégorie B du concours comprend toutes les écoles et institutrices qui doivent enseigner plus de deux grades. Toutes les autres écoles seront classifiées

dans la catégorie A. La moyenne de chaque grade et de chaque école sera mentionnée lors de la distribution des prix du concours plutôt que de donner un certificat de compétence à l'institutrice.

Le secrétaire du concours recevra une rémunération de 10\$ par mois payable le 15 du mois à compter du 15 mars jusqu'au 15 juillet inclusivement.

...les lauréats et les concurrents

La Survivance du 2 août 1933 publie la liste des lauréats du Concours de français de l'ACFA pour 1933. Les bourses d'École normale ont été méritées par Mlle Jeanne Jan (100\$) du couvent Notre-Dame de Morinville. La bourse de 60\$ est méritée par Mlle Marie-Ange Meunier du Couvent Notre-Dame de Morinville et la Bourse de 40\$ est méritée par Roméo Lamothe, de l'École Saint-Paul. La liste des gagnants des prix provinciaux est publiée dans la même édition du journal.

Dans l'édition du journal du 16 août 1933, Maurice Lavallée indique que plus de trois milles petits Franco-albertains (3 000) ont pris part au concours. Il ajoute que le concours de français prend d'année en année une importance de plus en plus grande. C'est un moyen d'inviter les petits compatriotes à mieux aimer leur langue et nous défendons ce que nous aimons.

... (1934)

Le 25 avril 1934 *La Survivance* publie les conditions du Concours de 1934. Cette année il y aura trois catégories. "A" pour les élèves des pensionnats; "B" pour les élèves externes des villes

et villages et "C" pour les élèves qui vont aux écoles de campagne. De plus il n'y aura qu'un seul et même questionnaire pour chaque grade dans les catégories A.B.C. Le concours aura lieu le 30 mai 1934 dans toutes les écoles. Vient ensuite une description détaillée des récompenses et des conditions des bourses.

Le nom des donateurs est publié dans l'édition du journal du 16 mai 1934. Le secrétaire du Comité du concours fait remarquer que la majorité des donateurs se recrute parmi les gens de la province de Québec.

Le 16 mai 1934, M Lavallée, le nouveau secrétaire du concours, fait rapport des progrès du concours. À date, 90 écoles sont inscrites pour un total de 3 254 élèves. 1 200 lettres ont été envoyées dans la province de Québec pour demander des dons et de 300 à 400 lettres seront envoyées en Alberta dans le même but. En date du 16 mai, il y a quelques 100\$ et 80 volumes reçus.

Un mois plus tard, le 20 juin 1934, M Lavallée rapporte que 91 écoles ont pris part au concours avec une total d'environ 3 300 élèves. 10 médailles, 598 volumes et 524.27\$ ont été reçus, la plupart venant de la province de Québec.

Le 15 août 1934, Maurice Lavallée fait rapport des progrès marqués par le concours depuis 1929. En 1929 les élèves de 52 écoles prenaient part au concours; en 1930, nous comptons 57 écoles; en 1931, 63 écoles; en 1932 plus de 2 800 élèves répartis entre 67 écoles participaient; en 1933 nous comptons 3,000 élèves et 74 écoles; en 1934 plus de 3 500 petits compatriotes répartis entre 91 écoles subirent les examens du concours de français de l'ACFA. Mais il y a un bémol dans l'histoire car

certaines commissaires de langue française ont refusé aux enfants de leur district scolaire la permission de prendre part au concours.

Dans le même article, M Lavallée félicite les Avant-Gardes pour leur appui. Il explique le travail du visiteur officiel des cercles dont le travail est de voir à l'application du programme de français dans les écoles. Il remercie les instituteurs et institutrices pour leur coopération, les correcteurs et correctrices de 3 500 copies et les généreux donateurs. En fin de compte il félicite tous les concurrents. L'édition du journal du 15 août publie aussi la liste des Lauréats du concours de 1934.

...les suggestions

Le 19 avril 1933 M. Tremblay, un membre de l'Exécutif rapporte qu'un instituteur de Legal lui a fait remarquer que les dictées du Concours de français devraient être données par l'instituteur et non par le surveillant, à cause de la différence quelquefois assez prononcée de la diction. La suggestion est référée au Comité du Concours.

En plus des suggestions, le Comité de concours reçoit aussi des demandes de renseignements venant de la Saskatchewan et de l'Ontario.

H. AIBA

...un bout d'histoire

Fondé en 1925, l'AIBA a pour but de veiller à l'application entière et efficace du programme officiel de français tel que le

gouvernement l'autorise, de protéger la classe enseignante bilingue au point de vue financier, de faciliter les rapports entre les instituteurs et les commissions scolaires de l'Alberta et d'aider à l'enseignement efficace du français par le truchement des inspecteurs.

...activités de l'AIBA

L'article de *La Survivance* en date du 7 novembre contient un résumé des activités de l'AIBA depuis sa fondation. Pendant la première année, l'AIBA a fait une campagne à travers toute la province pour informer "*les parents et commissaires d'école sur les conditions particulières dans lesquelles se fait l'enseignement dans les écoles bilingues.*" (L.S., le 7 novembre 1929.) La campagne a bien démontré que l'instituteur des écoles bilingues a plus de travail puisqu'en plus de la tâche régulière, il enseigne le catéchisme et le français. Grâce à cette démarche alors, le salaire des instituteurs qui œuvrent dans les écoles bilingues, a été augmenté.

L'année suivante a été consacrée à ce qu'on intitule la guignolée des livres pour les bibliothèques locales. Le Québec avait fait parvenir 25 000 volumes qui ont été distribués dans les centres canadiens-français.

En 1928, l'AIBA a organisé les concours de français dans les écoles bilingues sous les auspices du Cercle Jeanne d'Arc. Par la suite l'AIBA organisait le même concours sous le patronage de l'ACFA.

Depuis deux ans M. Lavoie, l'auteur de l'article, rapporte que l'AIBA

"...s'est occupée du programme officiel de français, de son adoption, de son application dans les écoles, des moyens d'en tirer une plus grande efficacité, enfin elle a demandé l'inspection du français. En plus de cela, elle a dirigé des campagnes de renseignement, dans le but de venir en aide à nos instituteurs." (*L.S.*, le 7 novembre 1929).

Le 10 décembre 1931 l'Exécutif de l'ACFA remet à plus tard la question de la représentation de l'AIBA sur l'Exécutif. Le président a rencontré M. Lavoie le secrétaire de l'AIBA et chargé de réorganiser cette association.

En novembre 1932 lors de la convention des instituteurs tenue à Saint-Paul sous la résidence de M. Gibault, Paul-Gaston Duteau a été nommé président des instituteurs de l'inspectorat de St-Paul.

Semble-t-il que ce travail de réorganisation demandé en décembre 1931 n'a pas été fait. Lors de la rencontre de l'Exécutif du 17 janvier 1934, on en vient à la conclusion que l'AIBA est défunte. On discute alors du besoin de ressusciter l'AIBA avec un religieux comme secrétaire. Celui-ci aurait plus d'autorité sur les instituteurs et il pourrait plus facilement s'occuper de la correspondance et de l'organisation de cette filiale de l'ACFA.

En même temps que le Congrès de l'ACFA a lieu en juillet 1934, les Cours de pédagogie du district d'Edmonton ont lieu aussi. Durant la dernière séance des cours, les institutrices décident de relancer l'Association Catholique des Instituteurs bilingues de l'Alberta, une filiale de l'ACFA et elles nomment trois institutrices au secrétariat régional de la région d'Edmonton: Mme B-C Legourriérec, Mlle K. Jacqueline Darimont qui enseignera à Legal en 1934-35 et une religieuse du couvent de l'Assomption qui sera nommée par la Supérieure.

Il ne nous manque seulement l'Association de Commissaires d'Écoles.

I. L'enseignement du français

...inspection officielle du français

On se souviendra de la demande présentée au ministère de l'Instruction publique suite au premier congrès de l'ACFA en juillet 1926 voulant que le français soit inspecté en 8^e année. On sait qu'à la fin juin 1927, le gouvernement de l'époque avec l'aide du Cercle Jeanne d'Arc administre un examen de français pour la 8^e année.

Il est intéressant de se rappeler des circonstances particulières qui ont mené à cet examen de français en 8^e année, réalisation que les gens de l'époque considèrent comme étant un grand succès.

Rappelons d'abord que depuis 1892 l'ordonnance 22 fait de l'anglais la langue officielle d'enseignement dans les Territoires

du Nord-Ouest. Toutefois la clause 154 de la loi scolaire permet l'enseignement d'un cours élémentaire de français ce qui signifie que le français peut être utilisé dans les classes primaires, lorsque les élèves ne comprennent pas l'anglais. Malheureusement cette loi n'est pas appliquée comme elle le devrait par les francophones de la province parce qu'il n'y a aucun règlement ministériel qui en régit l'application et qui en précise l'exécution. Il n'y a pas non plus de programme officiel pour l'enseignement du français ce qui fait que chaque professeur enseigne le français selon son inspiration.

Grâce au travail d'un comité nommé par le Cercle Jeanne d'Arc qui travaille conjointement avec un comité ministériel obtenu par M Joly, député de Saint-Paul, le premier septembre 1925, le ministre de l'Instruction publique publie le règlement de 1925 qui rend officiel l'enseignement du fameux cours primaire.

Mais pour que le nouveau programme soit pleinement appliqué, il est aussi important que le français soit placé sur le même pied d'égalité que les autres matières en ce qui a trait à l'inspection.

"... Il faut que les inspecteurs d'écoles inspectent le français comme ils inspectent les mathématiques et l'histoire; il faut que le professeur reçoive des notes pour son enseignement du français, il faut que cet enseignement lui soit compté; - autrement le professeur sentira qu'il perd son temps au point de vue officiel, au point de vue de son avancement professionnel, parce que l'effort donné sur un

sujet qui ne compte pas est un effort perdu, un retard dans les autres sujets et, en fin de compte une mauvaise note contre lui." (L.S., le 29 novembre 1933).

Voilà donc pourquoi on se réjouit de voir que le gouvernement avec l'aide du Cercle Jeanne d'Arc administre un examen de français pour la 8^e année depuis la fin juin de 1927.

La question d'inspection revient sur le tapis en 1930 lors de la rencontre de l'Exécutif le 9 octobre. Sur proposition Laplante/Jenvrin il est résolu que l'Association écrive au ministère de l'Instruction publique de l'Alberta pour demander une inspection officielle du français dans les écoles. Quelques mois plus tard, le 9 avril 1931, il est de nouveau question d'inspection alors que l'Exécutif demande au Comité de l'enseignement d'examiner la question.

Un an plus tard, lors de l'assemblée de l'Exécutif du 8 juin 1932 le secrétaire général rapporte que le l'inspecteur du nord M. Wilson aurait dit au gens de Donnelly Heights que le territoire qui lui était assigné était trop grand ce qui ne lui permet pas de faire l'inspection du français dans leur région. Les membres de l'Exécutif proposent alors que le secrétaire écrive aux cercles du nord leur demandant de s'entendre avec les commissions scolaires bilingues dans leur localité afin que celles-ci fassent demande au département d'Éducation pour avoir l'inspection du français.

La lecture d'une lettre lors de la rencontre de l'Exécutif le 17 mai 1933 soulève beaucoup de discussion au sujet de l'inspection du français. La lettre de M. l'abbé J.-L. Roy corrobore exactement

ce que le père Dugré S.J. provincial des Jésuites a mentionné lors de son passage à Edmonton au mois d'avril dernier: les enfants de campagne n'apprennent pas assez de français et la raison principale est le manque d'inspection officielle du français.

"L'étant pas contraintes de préparer une inspection, les institutrices ne doivent montrer de rapport que pour l'anglais et il nous est absolument impossible de cette manière de pouvoir certifier si oui ou non une institutrice est réellement bilingue. Avec l'inspection du français dans les écoles, non seulement les institutrices seraient forcées de bien enseigner le français mais ceci permettrait aux enfants qui désirent faire un cours classique, de commencer immédiatement à apprendre le latin dès leur entrée au Collège plutôt que de passer une ou deux années à apprendre le français." (ACFA l'Exécutif, le 17 mai 1933).

Sur proposition Tremblay et Routhier o.m.i. une lettre circulaire sera envoyée à tous les cercles leur demandant de faire des demandes au Ministre par les Commissions scolaires de leur district pour obtenir de l'inspection officielle du français dans les écoles, là où le programme bilingue est officiel.

Un mois plus tard le cercle local de Falher est d'avis que l'Exécutif général fasse une forte pression auprès du département de l'Éducation pour obtenir l'inspection du français. Après une longue discussion, il est suggéré que le juge Dubuc aille voir l'hon. Perren Baker afin de sonder le terrain. On croit que cette

approche va livrer de meilleurs résultats que de demander à chaque cercle de faire pression. Si cela ne fonctionne pas on pourra toujours demander aux cercles d'appuyer la demande.

Le 18 octobre 1933, le juge Dubuc fait connaître le résultat de son entrevue avec le ministre de l'Éducation qui aurait répondu que la grande question est le manque de finances. Le juge Dubuc a alors rappelé au ministre que nous nous occupons de la question française dans la province mais que le département devrait avoir un moyen de vérifier si les institutrices sont compétentes et en ayant l'inspection les commissaires d'écoles pourraient se baser sur le rapport pour l'embauche des institutrices. Le président Dubuc informe les membres de l'Exécutif qu'il doit retourner voir l'hon Baker pour lui présenter un mémoire. Il croit que si nous pouvions trouver une façon de payer les dépenses d'un inspecteur cela serait probablement toléré par le gouvernement. La moyenne de salaire d'un inspecteur du gouvernement est de 2 000\$ par année.

...les enseignants

En 1933, il est question de former un Comité pour l'embauche des instituteurs bilingues. Mais selon le secrétaire général, il s'occupe déjà de cette question en autant que les commissaires d'écoles s'adressent au secrétariat. Mais selon lui, il faudrait aussi former la mentalité des commissaires qui ne s'occupent pas de la question du français à l'école. Or on se souvient que pour que le cours bilingue soit enseigné il faut une lettre signée de la commission scolaire.

...les manuels

Le besoin d'avoir des livres avec un esprit plus canadien a déjà été exprimé en novembre 1930 par les instituteurs bilingues de l'inspectorat de Saint-Paul réunis en assemblée spéciale à l'occasion de la convention régulière de l'inspectorat. Ceux-ci adoptaient alors d'importantes résolutions qu'ils font parvenir au Ministre par l'entremise d'une lettre datée le 10 novembre 1930. Étant donné l'état financier des parents et l'éloignement de librairies françaises

"...nous prions humblement le Ministère de l'instruction publique de fournir les livres de lecture française gratuitement comme il le fait pour les livres de lecture anglaise des grades 1 à 7." (L.S., le 20 novembre 193).

Les enseignants demandent aussi des livres avec un esprit plus canadien que les livres français actuels. Et si possible on demande d'autoriser une édition canadienne.

La question des manuels revient sur le tapis le 16 août 1932 alors qu'il est proposé que l'Exécutif central voit à ce que des livres plus appropriés en français pour nos écoles soient demandés au département. Le père Routhier fait savoir que le comité d'éducation est à étudier les possibilités de les changer.

...au sujet de l'ordonnance

Le cercle Bellarmin de l'ACJC s'est occupé de traduire l'ordonnance scolaire mais le coût de l'impression est prohibitif.

De plus l'ordonnance n'est jamais complète à cause des amendements annuels.

Une résolution de Legal en date du 21 décembre 1932, demande à l'Exécutif de faire des démarches nécessaires pour faire amender l'ordonnance scolaire de façon à ce que seul un propriétaire ait le droit d'être élu commissaire d'école au lieu d'être un simple résidant comme l'acte l'autorise actuellement. Mais selon l'Exécutif il serait présentement excessivement dangereux de suggérer aucun changement dans l'ordonnance scolaire surtout comme catholique. L'Exécutif décide de ne pas faire les démarches demandées et offre la solution suivante. "*Que les contribuables des districts scolaires affectées s'organisent afin que ceux qui ne sont pas propriétaires ne reçoivent aucun support.*" (ACFA l'Exécutif, le 21 décembre 1932).

...quelques cas particuliers

Le 18 janvier 1932, une lettre du cercle de Calgary demandant des renseignements sur la manière de procéder pour l'obtention du Français dans les écoles est discutée lors d'une rencontre de l'Exécutif. Le secrétaire est alors chargé d'écrire à Calgary et de suggérer aux francophones de s'entendre avec Mgr Monahan sur la possibilité d'obtenir l'enseignement du français. Les commissaires étant les seuls qui peuvent permettre cet enseignement, il est certain que Mgr pourrait les influencer favorablement.

M. Lavoie fait savoir qu'il est question de renvoyer l'institutrice de l'école bilingue, l'école Springfield, à Legal et

qu'on craint qu'une institutrice unilingue soit engagée pour le prochain terme. On demande à l'Exécutif ce qu'il faut faire pour empêcher ce changement. L'Exécutif reconnaît que les commissaires ont pleins pouvoirs mais que la meilleure chose à faire serait de faire un travail d'approche par quelqu'un du district, que l'exécutif du cercle s'en occupe et que des pétitions soient préparées à l'avance pour pouvoir les soumettre aux commissaires au mois de juin avant l'embauche d'une autre institutrice.

...les écoles séparées

Plusieurs résolutions adoptées au Congrès de juillet 1927 ont trait à l'enseignement du français en Alberta. Semble-t-il que le français n'est enseigné que pendant une demi-heure chaque jour dans les écoles séparées d'Edmonton et même que dans certains cas, il n'est pas enseigné du tout.

Considérant que la loi scolaire de l'Alberta, en vertu de l'article 184, autorise l'enseignement du français, considérant que d'après le programme officiel adopté par le ministre de l'Éducation, le temps autorisé pour l'enseignement du français est de 1 heure tous les jours en plus de la demi-heure de catéchisme qui peut être enseigné en français et considérant que le programme officiel de l'enseignement du français a été adopté par le Bureau des commissaires des écoles séparées d'Edmonton, on demande que le Comité Exécutif de l'ACFA approche le Bureau des commissaires des écoles séparées d'Edmonton afin de lui demander d'appliquer entièrement le programme officiel même si cela nécessite l'embauche d'instituteurs supplémentaires.

Plus d'un an après, la question semble toujours ne pas être réglée. M. Racette avise l'Exécutif le 8 août 1928 qu'il a lancé une pétition au sujet de l'enseignement du français dans les écoles séparées d'Edmonton. Le 5 septembre, M. de Savoye dit que la pétition réclamant la mise en pratique du programme de français a été soumise.

Le 3 octobre 1928, M. Gariépy informe les membres de l'Exécutif qu'il s'est rendu auprès du ministre de l'Éducation, M. Baker, pour réclamer l'heure de français pour les enfants dans les écoles bilingues de la ville d'Edmonton. Il était accompagné de M. Paul Jenvrin et du secrétaire-général. Semble-t-il que le ministre

"...n'est pas très accessible à un changement de l'état actuel des choses. M. Gariépy est d'avis que, bien que nous ayons eu un accueil sympathique, il reste peu d'espoir d'une amélioration prochaine." (ACFA l'Exécutif, le 3 octobre 1928).

Il va falloir faire autre chose pour obtenir justice. Un mois plus tard, le 1^{er} novembre 1928, l'Exécutif suggère que M. Patenaude, le trésorier général, écrive à la Commission des écoles séparées pour s'informer de ce qu'il est advenu des pétitions transmises pendant l'été et réclamant la mise en vigueur du programme bilingue.

Les progrès se font attendre. Alors que M. Bugnet soulève la question d'éducation lors de la rencontre de l'Exécutif le 6 décembre 1929 on lui répond que la visite auprès du ministre de

l'Éducation n'a pas donné les résultats espérés et que l'accueil n'a pas été des plus chaleureux.

Lors de la rencontre de l'exécutif en date du 15 novembre 1933, le père Routhier demande si les élèves reçoivent une heure de français par jour ou seulement une demi-heure dans les écoles de la ville. Il demande que les cercles fassent pression auprès de la Commission scolaire pour l'obtention de ce que la loi nous accorde. Le problème n'est donc pas encore réglé.

...le Juniorat Saint-Jean

La première réunion officielle des anciens du Juniorat St-Jean a eu lieu le 18 juin 1933. Au delà de 45 anciens y ont assisté. Le père Routhier a été élu président honoraire

L'Association des anciens se propose comme but d'aider au recrutement et d'encourager les vocations parmi les jeunes. (*Pour l'histoire de Saint-Jean consultez "Regards, paroles et gestes" de France Levasseur-Ouimet, sur le site SHFA*).

...le Collège des Jésuites

Lors de l'assemblée de l'Exécutif du 18 janvier 1932, il est question de la perte du Collège des Jésuites. M Poirier indique qu'il a publié plusieurs lettres concernant la question dans *La Survivance* mais qu'il n'y a eu aucune réaction dans les centres qui normalement devraient être alarmés suite à la publication de ces lettres. M. Poirier fait remarquer que la perte du Collège causerait la perte d'un actif national qu'il serait difficile de reprendre car il se peut que la section anglaise des Jésuites prenne le contrôle du

Collège. Si cela se produit il est fort probable que l'on blâme l'Exécutif pour la disparition de cette institution nationale. Suite à une longue discussion un comité de trois est nommé ayant comme mandat d'étudier la question, de consulter les pères Jésuites et d'aviser des moyens à prendre pour sauver le Collège. Les trois membres du comité sont MM. Tremblay et Pilon et le juge Dubuc. On propose aussi d'envoyer une lettre circulaire à chaque cercle de l'ACFA et on demande au secrétaire de parler de la situation à chaque assemblée de cercle où il sera présent.

La Survivance du 7 décembre 1932 publie un article intitulé "*Gardons-nous notre Collège?*" L'article a été écrit par Charles Turgeon, Laurier Picard et Paul Poirier. Ce qui n'était que rumeur est devenu nouvelle authentique. Lors de sa visite à Edmonton le provincial des Jésuites canadiens de langue française, le père Adélard Dugré S.J., annonçait que les finances désastreuses du collège, le petit nombre d'élèves rendent la situation intenable. Il demande alors aux anciens élèves réunis pour l'occasion de transmettre le message à la population franco-albertaine.

Par la suite *La Survivance* publie une série d'articles rédigés par Turgeon, Picard et Poirier. Le deuxième article traite de la situation financière. La situation financière débute en 1913 lors de la fondation du Collège alors que les pères Jésuites empruntent une forte somme pour construire. C'est la dette initiale. En 1930, il faut construire une aile nouvelle ce qui augmente la dette de 33 000\$. Les années qui suivent permettent de diminuer lentement la dette mais depuis quatre ans, c'est la crise à cause du manque d'élèves. Les déficits s'accumulent de sorte qu'en 1932 les Jésuites

aient actuellement une dette de 135 000\$. Or, on ne saurait compter sur les collèges d'ailleurs car chaque collège est indépendant quant aux finances. Présentement le collège d'Edmonton à 81 élèves et il en faut 100 pour joindre les deux bouts.

En janvier 1933, *La Survivance* publie le quatrième article de Turgeon Picard et Poirier. L'article s'intitule "*Le Collège école des chefs*". L'article du 11 janvier 1933 s'intitule "*Ce que le Collège a fait*". On parle des nombreux succès scolaires. Le sixième article en date du 25 janvier 1933 s'intitule "*Le Collège pouvait-il faire plus*" parle de l'apport des parents, des éducateurs du personnel. Le septième article s'intitule "*Ce que le collège a fait*" et rappelle aux lecteurs que plus de 600 élèves ont passé au Collège.

Le 8 février 1933, Maurice Lavallée publie un article dans *la Survivance* au sujet du Collège des Jésuites. Selon lui la survie du Collège des Jésuites est une question d'importance nationale. C'est pour cela que l'ACFA ne peut rester indifférente. À la dernière assemblée de l'Exécutif on a étudié les moyens à prendre pour venir en aide au Collège. Lors du concert français à la radio en février 1933, M. Léo Belhumeur secrétaire général de l'ACFA lisait au nom du président général Lucien Dubuc un message au sujet du Collège dans lequel le président de l'ACFA promettait l'appui de tous ses membres.

La Survivance du 15 février 1933 publie le neuvième article du Comité de propagande de l'Association des anciens élèves composé de Turgeon Poirier et Picard. Le titre? "*L'avenir*".

L'article fait un survol des cours de sciences, d'anglais et des mathématiques. On dit aussi que les Jésuites ont essayé de s'affilier à l'Université d'Alberta ce qu'ils ont déjà fait par trois fois : en 1917, 6 ans plus tard et encore cette année. On parle aussi du Collège des Oblats qui ne veut pas prendre l'œuvre des pères Jésuites si ceux-ci fermaient leur collège car le collège des Oblats est une maison de recrutement pour leur Congrégation. Or l'histoire va nous démontrer que les Oblats vont en fait accepter de continuer l'œuvre des pères Jésuites.

Le dixième article publié le 15 mars 1933 a pour titre "*Si le collège fermait*". Écrit par Turgeon, Poirier et Picard l'article situe le travail du Collège des Jésuites dans le chaînon des organisations qui s'occupent de la cause nationale: l'ACFA, les commissaires et les instituteurs, les Avant-gardes et le Juniorat. Mais un chaînon ne brise pas seul concluent les auteurs. Dans sa chute suivent tous les anneaux qu'il portait.

Le 3 mars 1933, *La Survivance* publie un article intitulé "*Nous restons.*" Le père Degré provincial a décidé que le Collège des Jésuites d'Edmonton ne fermera pas cette année. Pour nous rapprocher des programmes d'études de l'Alberta, nous ferons entrer dans notre cours classique plusieurs matières d'enseignement des "*High Schools.*" Resterons-nous? À vous de le décider dit-ont dans l'article. Ce qu'il nous faut ce sont des élèves. Or nous n'aurons des élèves que si les écoles primaires les préparent.

En avril 1933, l'ACFA se dit prête à appuyer et aider tout mouvement pour la conservation du Collège pour au moins une

autre année. On fera l'annonce officielle le 23 avril lors de la réunion des Anciens du Collège et de l'ordination de M. l'Abbé Roland Bérubé.

En mai, un mois plus tard, une lettre du président des Anciens élèves du Collège demande que l'ACFA fasse un cadeau en nature à la guignolée des Anciens. Dans la lettre, les Anciens suggèrent aussi que l'ACFA fournisse les listes postales des noms de toutes les personnes de langue française de la province. Le coût de ces listes est 20\$. Malheureusement il n'y a pas assez d'argent en caisse pour payer les comptes courants de l'ACFA. Le secrétaire répondra donc à la lettre des Anciens en exprimant le regret de l'Association de ne pas pouvoir répondre à la demande des Anciens.

En septembre 1933, le Collège ouvre ses portes à 94 pensionnaires et un total de 125 élèves. C'est une vingtaine de plus que l'an dernier. Et semble-t-il que d'autres s'en viennent.

...les Anciens du Collège des Jésuites

Les Anciens du Collège des Jésuites se rencontrent assez souvent. En octobre 1932 quelques 70 anciens se rencontrent au Collège. En novembre les anciens se rencontrent à Saint-Paul. On se rencontre aussi tous les lundis à la *Recreation Academy* d'Edmonton pour jouer aux quilles. Et on fait du théâtre. Par exemple en novembre 1932, plusieurs anciens participent à la comédie "*Moi*" de Labiche dirigée par M Hervieux. En mars 1933, l'Association des Anciens élèves présente la comédie "*Les Deux canards*." On publie des articles dans *La Survivance* sous la

rubrique *"Les Anciens du Collège des Jésuites"* et Ernest Côté en est l'auteur. On chante à la radio et on agit en cherchant des moyens d'aider le Collège.

En mai 1933, les artistes dramatiques ont fondé un cercle conjointement avec leurs bons amis et les Bonnes Amies. C'est une heureuse initiative sous la présidence de M Paul Jenvrin et la direction de Laurier Picard.

...les commissions scolaires

À l'occasion du congrès de février 1931, Rodolphe Laplante, ancien secrétaire général de l'ACFA fait parvenir une lettre aux participants au sujet de l'importance du rôle des commissaires d'écoles.

"Le sort de l'école bilingue en Alberta est entre les mains des parents, de leurs mandataires représentés à votre congrès par les commissaires d'école. Fasse le ciel que l'Association des commissaires d'écoles canadiens-français voie le jour!" (ACFA Congrès, le 3 février 1931).

Mais l'ACFA n'a pas attendu la suggestion de M. Laplante pour agir. En 1929, M. Jenvrin avait déjà suggéré que l'ACFA fasse un relevé des commissaires canadiens-français élus et que pression soit faite pour que l'on vote en faveur de nos compatriotes. La première semaine de février 1931, l'Association

a profité de l'assemblée annuelle des commissaires d'écoles, pour tenir le congrès de l'ACFA.

En janvier 1932, le cercle de Falher demande que la résolution suivante soit soumise au prochain congrès de l'ACFA.

"Considérant qu'il est très important pour la cause catholique et française d'avoir des catholiques dans le comité Exécutif de l'Association des commissaires d'écoles de l'Alberta; Considérant que le vote français, sans être prépondérant, n'a pas moins son importance: Il est proposé et résolu à l'unanimité, pour donner suite à une idée émise par M. Bernard Bujold, de prier l'Exécutif général de l'ACFA de préparer une entente entre tous les délégués catholiques au congrès de commissaires d'écoles afin d'élire des catholiques sur le bureau de direction de l'Association des commissaires d'écoles". (ACFA Exécutif, 14 janvier 1932).

Il faudrait alors que l'ACFA envoie un représentant au Congrès des commissaires dans le but de servir de trait d'union entre les délégués francophones et ensuite entre eux et les autres délégués catholiques. Lors de la rencontre de l'Exécutif du 10 mars 1931, la question est à nouveau discutée et on informe les membres présents qu'un tel délégué a en fait assisté au congrès de Calgary. Il s'agit du Dr L.-O Beauchemin, 1^{er} vice-président.

En janvier 1934 il, est de nouveau question d'organiser une Association des Commissaires d'écoles qui travaillerait en

coopération avec l'ACFA. Un mois plus tard, le 21 février, M Pilon fait son rapport sur la convention des commissaires d'écoles qui a eu lieu les 7,8 et 9 février 1934 à Calgary où il représentait l'Exécutif avec le Dr Beauchemin. Il souligne entre autre les difficultés que les Canadiens-français de Calgary ont pour avoir une école séparée ou une école bilingue. Il devait aussi, lors de cette rencontre, réunir les commissaires canadiens-français afin de jeter les bases d'une association des commissaires d'écoles canadiens-français. qui serait une filiale de l'ACFA ainsi que l'Association des instituteurs bilingues. Mais sur environ 175 commissaires, qui font partie de la section française, il y avait moins que 10 commissaires présents.

M Pilon suggère alors de préparer le terrain par l'entremise des cercles locaux de l'ACFA et d'avoir une réunion des commissaires l'an prochain afin de fonder l'association. Il est aussi décidé de demander à M l'inspecteur Leblanc d'obtenir la liste des districts où le français est enseigné afin de mieux surveiller les gains dans les positions de commissaires et d'institutrices.

En novembre 1934 J.O Pilon est réélu pour un autre terme de deux ans sur le bureau de la Commission des écoles séparées. Il a reçu le plus grand nombre de votes.

J. Les jeunes

...les Avant-gardes

L'Avant-Garde de Falher est fondé le 1^{er} avril 1932. C'est le début d'une association jeunesse qui a pour but de développer chez les jeunes Canadiens-français de l'Alberta un filial attachement à la Sainte Église et un patriotisme éclairé.

En novembre 1932, lors d'une assemblée régulière de l'Exécutif, on mentionne que les Avant-gardes de Bonnyville, St-Vincent et Lafond fonctionnent très bien. Le 21 décembre 1932, le secrétaire fait rapport de ses voyages à Villeneuve le 20 novembre et de sa visite à Legal où il a décidé de fonder des Avant-gardes après les vacances des fêtes.

Dans le programme du Congrès de l'ACFA tenu à Edmonton les 12.13 et 14 juillet 1933 on note la liste suivante des cercles des Avant-Garde:

Falher - 7 cercles

Donnelly - 3 cercles

Saint-Vincent - 2 cercles

Lafond - 2 cercles

Bonnyville - 5 cercles

Edmonton Saint-François - 1 cercle

Legal- 5 cercles

Morinville - 8 cercles

Legal- Ecole Pontiac - 1 cercle

Girouxville village - 2 cercles

École Gougeon -1 cercle.

(Programme du Septième Congrès Général de l'ACFA tenu à Edmonton les 12.13.14 juillet 1933 (Imprimerie La Survivance)

...l'ACJC

Fondée au Québec en 1904, l'ACJC a pour but de préparer les jeunes à travailler pour la survie de la langue et de la foi. L'Association fait sa première apparition à Edmonton en 1913., et une fois arrivée en Alberta, l'Association organise de nombreux cercles à Edmonton. La première réunion a lieu au Collège des Jésuites. L'Association nouvellement fondée portera le nom de Cercle Grandin. Un deuxième cercle de l'ACJC est organisé dans la paroisse Saint-Joachim. Le Cercle portera le nom de l'incomparable missionnaire canadien de l'Ouest, le père Lacombe.

Ses activités ayant cessé durant la guerre, le Cercle Grandin de l'ACJC est remis sur pied à l'automne 1925. En 1931, l'aumônier général le père Paré visite Edmonton, réorganise le Cercle Grandin et établie deux nouveaux groupes locaux: un groupe au Juniorat des Oblats et l'autre à l'intention des jeunes gens de la ville, le Cercle Bellarmin. Celui-ci se distingue sous la présidence de Lucien Maynard.

En novembre 1932, les membres de l'Exécutif prennent connaissance d'une lettre de l'ACJC à l'ACFA disant que le cercle Bellarmin offre ses services à l'ACFA en vue d'accomplir tout travail jugé nécessaire pour rendre celui de l'ACFA plus efficace.

En juillet 1933, lors du congrès général de l'ACJC à Montréal, le cercle Bellarmin, se voit décerné le trophée Vanier

pour avoir, de toutes les filiales du Canada, accompli le meilleur travail au cours de l'année.

Lors du 21 juin 1933 plusieurs résolutions de Falher devant être soumises au congrès et à l'Exécutif furent discutées dont la résolution demandant de reconnaître à Falher la paternité du mouvement avant-gardistes. La résolution fut renvoyée au Congrès.

K. Le journal

En avril 1933, une lettre du Cercle de Girouxville, envoyée à l'Exécutif, demande un coin des enfants dans *La Survivance*. Une personne devrait être nommée pour diriger le coin et répondre aux questions et correspondances des enfants.

Dans la même lettre on demande à l'Exécutif de l'ACFA de mettre *La Survivance* en garde contre l'ingérence politique de ce journal.

...journée de la bonne presse

Le père Routhier dit avoir discuté la question d'une journée de la Bonne Presse avec plusieurs personnes et qu'il semble que la journée s'impose. Il s'agirait d'avoir des représentants des Oblats, Jésuites et Franciscains accompagnée d'un des officiers du cercle de l'ACFA qui iraient dans une paroisse un dimanche afin de faire une tournée dans chaque famille pour faire pénétrer le journal. La journée pourrait être préparée par un bon sermon donné par un des pères. L'Exécutif du 16 mai 1934 trouve la

suggestion excellente et aimerait si possible la mettre en marche dès cette année.

En avril 1934 le journal annonce la première et la prochaine parution de *La Survivance* des Jeunes. L'article s'adresse au Avant-gardistes de l'Alberta. Il est fait pour vous dit-on dans l'article.

Dans les éditions en date du mois d'octobre 1932 et de mars 1933 *La Survivance* signale à ses lecteurs la nécessité de payer leur abonnement et de recruter de nouveaux abonnés. En révisant les listes des abonnés, on constate des arrérages sérieux. Un journal ne vit pas de l'air du temps, écrit Maurice Lavallée en octobre 1932. Les abonnements se chiffrent à deux dollars par année pour recevoir dans sa famille un journal rédigé spécialement pour les Franco-albertains et dont l'idéal est d'assurer, de concert avec l'ACFA, la survivance de l'élément canadien-français de la province.

L. La radio

...Un bout d'histoire

Grâce à l'obligeance de M. Rice, directeur de la radiodiffusion au poste CJCA, des concerts français seront diffusés deux fois par mois sous les auspices de l'ACFA. Le premier concert a lieu le 24 novembre 1930. Le deuxième concert de radio de l'ACFA émis par le poste CJCA est annoncé pour le 8 décembre 1930. Le 18 décembre 1930, *La Survivance* informe ses lecteurs que grâce à l'amabilité du poste CJCA chaque semaine,

le mercredi de 4h à 4h30 on présentera un programme *"exclusivement consacrés à l'élément canadien-français de la province."* (L.S., le 18 décembre 1930).

Un comité composé de MM Jenvrin, le président général et M. Pilon est formé en octobre 1931 pour faire les démarches nécessaires pour obtenir des émissions françaises sous les auspices de l'ACFA au poste CJCA comme l'an passé. On s'efforce même d'obtenir une émission par semaine Ce même comité devra s'occuper de préparer les émissions.

Les radio concerts bimensuels de l'ACFA continuent d'année en année. Par exemple en avril 1932 Le concert radiophonique français offert sous les auspices de l'ACFA est donné par les membres de la chorale de l'Immaculée Conception sous la direction de Mme Joseph Nadeau et Mme Noël Turgeon organiste.

L'ouverture officielle des concerts français au poste CJCA a lieu le 30 novembre 1932. C'est la troisième année que l'ACFA organise ces émissions radiophoniques exclusivement françaises et bimensuelles. Ces concerts ont lieu tous les mardis à 8h30.

Après le 1^{er} janvier, M Jenvrin le responsable des concerts a l'intention de demander à chacune des sociétés de fournir un ou deux concerts. Parmi ces groupes, il y a les Bonnes Amies, le Cercle Jeanne d'Arc, le Cercle LaVérendrye, la chorale Saint-Joachim, les Anciens élèves des Jésuites, le Cercle Bellarmin, les Artisans, le Cercle français de la U of A, le comité France-Amérique ainsi que des artistes de Vimy, Bonnyville de Morinville etc.... Le 30 novembre 1932 plusieurs sociétés ont déjà

offert leurs services. Et dans les annales de la radio française en Alberta, 1932 risque de remporter le titre de l'année la plus riche en production d'émissions françaises locales. À compter de novembre 1932, CJCA diffusera 25 concerts français sur une période de 7 mois auxquels 295 personnes participeront, quelques-unes dans plusieurs émissions. Chaque semaine, *La Survivance* publie le nom du groupe responsable du concert et les chants, dialogues, récitations que les artistes vont présenter. Toutefois le nombre d'émissions va diminuer sensiblement entre juillet 1933 et juin 1934.

Le 19 avril 1933 le secrétaire général rapporte aux membres de l'Exécutif qu'il a reçu chez lui les artistes de Vimy qui ont donné un des concerts à la Radio sous les auspices de l'Association le 11 avril et de Legal le 18 avril . Il dit qu'il a invité ceux de Morinville pour le concert du 2 mai.

CKUA présente aussi des émissions françaises dont le cours de français de M. Hector Allard professeur de français à la U of A. Mais en 1933, on craint que les concerts français diffusés depuis quelques années seront prochainement discontinués à la suite de la réduction des allocations accordées à la *U of A* par la Législature albertaine. C'est Malheureux, écrit Maurice Lavallée dans *La Survivance*, car les émissions particulièrement les cours de français inaugurés par M. Hector Allard et continués par le professeur Henry de Savoie étaient très appréciés par les Canadiens-français et un grand nombre d'auditeurs anglophones. L'ACFA demande à tous les cercles d'écrire aux autorités universitaires afin de les inciter à continuer les émissions

hebdomadaires et parfois bi-hebdomadaire. M Jenvrin rapporte à l'Exécutif du 17 mai 1933 que suite aux lettres envoyées par les cercles pour le maintien du poste CKUA semble-t-il que le poste continuera ses émissions pour six mois au lieu de neuf et que le français gardera la même proportion que par le passé. Actuellement, CKUA diffuse 6 émissions françaises sur 7 jours.

La semaine de Pâques 1933, le poste CKUA de la *U of A* diffusera une pièce en français sur la vie de Louis Riel, pièce dans laquelle jouent plusieurs francophones de l'Alberta dont M. Hervieux qui joue le rôle de Riel. La pièce s'intitule Exovede.

La Survivance du 24 mai 1933 annonce que c'est CJCA qui diffuse les concerts de la Commission fédérale de la Radio depuis quelque temps.

En avril 1934, la pièce de M. Georges Bugnet "*La défaite*" sera donnée en français au poste de radio CKUA de la *U of A*. Les comédiens sont Mme E. Bérubé, Mme A Sonet, M.C.L Gibbs et M P. Jenvrin. Mme Morrier dirige conjointement avec Miss Maryat.

...la Commission canadienne de la radio

L'Exécutif de l'ACFA a envoyé une lettre à M Hector Charlesworth, président de la Commission Canadienne de la radio, exprimant sa surprise d'entendre en anglais seulement, les émissions radiophoniques transcanadiennes données sous les auspices de la Commission fédérale de la Radio. Les Canadiens-français forment un tiers de la population du pays dont 700,000 vivent en dehors de la province de Québec. Nous réclamons

respectueusement mais instamment que les émissions radiophoniques de la Commission soient bilingues. Il nous semble raisonnable que la Commission qui est bilingue reconnaisse les droits égaux des deux langues.

Léo Belhumeur dit avoir lu un article de M. Omer Hérroux dans *le Devoir* du 15 mars 1933 dans lequel on annonce que "*des programmes canadiens-français seront sous peu transmis d'une côte à l'autre.*" (L.S., 22 mars 1933). Il est seulement malheureux qu'on ne le l'ait pas fait tout de suite et qu'on ait contrait les associations francophones de l'Ouest à des protestations. Les Canadiens-français de la Saskatchewan, de Winnipeg et de l'Alberta ont fait preuve d'un beau sentiment d'unité, ajoute-t-il. On les félicite. M. Belhumeur ajoute que nos compatriotes de l'Est ont les yeux sur nous "*comme des aînés doivent le faire*". (L.S., le 22 mars 1933).

En avril 1933, a lieu le premier concert de la Commission de la Radio en provenance de Montréal et diffusé par le poste CKUA.

En juin 1933 on souligne que les Franco-albertains entendent maintenant des concerts français en provenance de la Commission quatre ou cinq soirs chaque semaine.

Malheureusement ce n'est pas tout le monde qui se réjouit. Beaucoup de lettres reçues par le poste CJCA et par la Commission protestent contre tant de français à la radio. À Calgary tous les jours il y a des lettres publiées blâmant la Commission pour le montant de français donné à la radio.

Semble-t-il que ceci est le résultat d'une campagne contre le français.

Le groupe orangiste en Ontario a fait circuler des pétitions qui seront présentées à la Commission de la Radiodiffusion lui demandant de restreindre ses programmes français à la province de Québec seulement. Selon le grand maître de la loge Armstrong de l'Ontario,

"Nous n'avons pas besoin et nous ne devrions pas être obligés d'écouter ou de payer des programmes radiophoniques en français dans la province d'Ontario. De fait nous ne devrions avoir aucun programme français dans aucune province de langue anglaise."
(L.S., le 7 juin 1933).

Il faudra encore combattre, écrit Léo Belhumeur en envoyant des lettres de félicitations et de remerciement à la Commission, à Ottawa et au poste CJCA. Le 18 juin 1933 *La Survivance* rapporte que 30 000 personnes signent des pétitions demandant des concerts en anglais. C'est ce que publiait le *Edmonton Journal* le lundi 26 juin. La pétition a été distribuée dans tous les coins de la province suite à une campagne organisée par W.G Walford. Le texte de la pétition se lit en partie comme suit:

"Attendu qu'une très grande proportion des dits programmes sont irradiés en français quoique la population de langue française ne représente qu'un pourcentage plutôt

restreint de la population du Canada et que le plus grand nombre des Canadiens-français comprennent la langue anglaise, nous demandons respectueusement que dans la préparation des programmes futures, considération soit donnée au fait que le Canada est un pays de langue anglaise, la langue française n'est légale qu'au Parlement fédéral a l'Assemblée législative de Québec, à la Cour Suprême du Canada et dans les cours de la provinces de Québec." (L.S., le 28 juin 1933).

On ajoute que lorsqu'il est nécessaire d'annoncer en français on veut que les annonces soient faites d'abord en anglais. M Hector Charlesworth, président de la Commission canadienne de la radio, répond en disant que nous ne pouvons ignorer quarante pour cent de la population du Canada dans la province de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du nord de l'Ontario du Manitoba et ailleurs. Charlesworth nie que les concerts français prédominent et de plus il ajoute qu'il a reçu de magnifiques lettres d'appréciation d'éminents éducateurs de l'Ouest . Il déclare aussi que le programme le plus populaire à Toronto est le concert français diffusé chaque semaine. On fait ensuite le compte du nombre d'heure de diffusion en anglais et en français.

Lors d'un récent passage à Edmonton, M Charlesworth, président de la Commission, dit ne pas avoir reçu de pétitions protestant contre les concerts français diffusés dans l'Ouest. Les francophones forment une grande partie de la population du

Canada et comptent d'excellents artistes, dit-il. (*L.S.*, le 26 juillet 1933).

M. Thomas Maher vice-président de la Commission canadienne de la radio, de passage dans l'Ouest pour organiser des émissions hebdomadaires dans chaque ville importante tient plus ou moins le même langage que M. Charlesworth. Montréal, dit-il, compte plusieurs artistes d'une valeur dépassant la moyenne. Il serait regrettable de refuser au public le plaisir de les entendre. Après tout, les programmes de langue française ne prennent que deux heures par semaine tout au plus.

Selon le compte rendu d'une assemblée spéciale de l'Exécutif le 31 août 1933, M. Maher rencontre l'Exécutif et explique aux membres présents les débuts de la Commission ainsi que les échanges de programmes entre la Commission et la *National Broadcasting System* et le *Columbia Network* de E.-U. Il dit que ces deux systèmes veulent avoir tous les bons programmes français sur leur chaîne car les programmes français sont bien reçus. 90% des journaux du pays sont d'accord à dire que les programmes français sont magnifiques. Plusieurs personnes telles que L'hon Bryan, ministre des Travaux publics de la Saskatchewan, M Sifton du *Winnipeg Free Press* le *Globe* de Toronto en bien d'autres se démontrent ouvertement en faveur des programmes français et contre les orangistes lorsque ceux-ci se sont prononcés contre les programmes de français.

M. Maher a expliqué que la Commission est à faire des arrangements pour que les maires des villes de l'Ouest parlent chacun 15 minutes à la radio et que les maires de l'Est leur

répondent. Il s'occupe aussi à organiser des débats universitaires entre les étudiants de différents endroits et une des questions qui sera débattue sera la question des droits constitutionnels du français au pays. De plus Le Colonel Bolfred Bovey travaille à organiser des programmes pour les enfants. Une fois complétés il sera possible d'avoir des enfants du Canada, des E.-E, de France, d'Allemagne etc.... dans un même programme.

Suite à la demande d'avoir les nouvelles à 6h25 dans les deux langues M. Maher dit que cela est possible seulement au Québec. Pour l'instant il n'en est pas question.

Plusieurs artistes canadiens-français à Edmonton sont hors de l'ordinaire, dit M Maher, et il offre alors à l'ACFA d'organiser un programme d'une demi-heure par deux semaines alternant avec l'Association du Manitoba. Il faut du léger, du classique et du semi-classique. Pas de pièces de théâtre ni de vers. *La Survivance* par la suite annonce que la série des concerts donnés par les artistes de l'Ouest commenceront bientôt. La radio est une excellente façon d'établir et de cimenter les relations entre les groupes mais, ajoute Maher, il ne faut pas aller trop vite et il faut faire preuve de tact.

Le 15 novembre 1933 le père Boucher rapporte que M. Pépin est prêt à organiser un concert de chant et de musique d'une demi-heure, concert qui sera donné sur le réseau de l'Ouest de la Commission de la radio.

Le 21 mars 1934, une lettre envoyée à M Bennett au sujet de l'agitation contre le français à la radio est lue aux membres de l'Exécutif de l'ACFA pour ratification. Une copie de la lettre sera

envoyée à chaque cercle pour leur donner un modèle de lettre à écrire au Gouvernement.

Un mois plus tard, en avril 1934, *La Survivance* annonce qu'il a encore été question de l'usage du français à la radio au comité parlementaire qui étudie l'administration de la Commission canadienne de la radio. Le 8 avril, M C.H. Buchanan, mandataire de *Moose Jaw Radio Association* a déposé un certain nombre de lettres reçues en réponse à un questionnaire adressé aux radiophiles de la Saskatchewan. Ces lettres contenaient des propos hostiles à la Commission et à l'usage du français. Suite à une demande du député Onésime Gagnon de Dorchester d'obtenir des précisions de la part de M. Buchanan, ce dernier a comparu devant le comité. Selon M. Buchanan la population de la Saskatchewan ne prisait guère les concerts français irradiés de Montréal et ne pouvait souffrir les annonces bilingues. M Gagnon lui aurait alors demandé s'il serait étonné d'apprendre le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec. Mais selon M Buchanan ce sont des gens qui n'ont rien fait pour mériter le droit d'écouter du français transporté du vieux Québec jusque dans leurs foyers. Il voudrait tout simplement proscrire de la Saskatchewan les annonces et programmes français.

Les mêmes propos sont tenus dans une colonne intitulée *The Passing Show* publié dans un journal anglais d'Edmonton. Selon le rédacteur, la régie de la Commission a perdu de l'argent suite au fait que bon nombre de gens ne paient pas leur licence parce qu'ils ont été forcé d'écouter du français.

En juin 1934, M F.W Turnbull, député conservateur de Regina a témoigné à Ottawa devant le Comité parlementaire de la radio ce qui ne devait surprendre personne étant donné son intervention malencontreuse à propos de la monnaie bilingue, intervention qui a réussi par deux fois à bloquer le projet. Lors de sa présentation, il a attaqué à fond de train la langue française en parlant de la dangereuse invasion du français dans les provinces de l'Ouest et particulièrement de la Saskatchewan qui selon lui ne veut pas entendre de français à la radio. Il a même accusé la régie de la Radio de faire croire que le français est officiel partout au Canada. Il nie aussi que le Canada est un pays bilingue. *"Le français n'a pas de statut officiel en dehors de Québec" son emploi dans d'autres provinces est une violation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord..."* (L.S., le 13 juin 1934).

Notons toutefois qu'il se défend bien d'avoir de l'animosité contre les Canadiens-français. Car, dit-il, en Saskatchewan on donne toute liberté à ceux qui le désirent d'apprendre le français et de s'en servir. Maurice Lavallée lui répond qu'il ne faut pas oublier que le français a été complètement proscrit par le gouvernement Anderson des écoles fréquentées par les petits Canadiens-français.

M. Le Théâtre français

Dans *La Survivance* en date du 10 mai 1933, Paul Jenvrin écrit qu'il a le plaisir de présenter le nouveau cercle dramatique à

qui on a donné le nom Théâtre français. Suite à une grande réunion qui a eu lieu le 30 avril à la salle de l'école séparée, Laurier Picard a été élu directeur du Théâtre français. M Picard est né à Edmonton où il a suivi le cours classique du Collège des Jésuites. Il est maintenant professeur dans les écoles séparées.

Une première présentation sera donnée le 18 juin à l'occasion de la célébration de la St-Jean-Baptiste. Il s'agit de la pièce "*Nos Intimes*" de Victorien Sardou. Par la suite on se propose de présenter une pièce à tous les deux mois.

Selon Paul Jenvrin, le président, les francophones de l'Alberta se tiennent à l'écart du mouvement national intellectuel et artistique. Or pourquoi ne pas encourager les œuvres dramatiques de nos compatriotes. Pourquoi ne pas prendre part au concours littéraire du *Carnegie Trust Fund* ou au Festival National d'Ottawa et au divers festivals organisés dans chaque Inspectorat de l'Alberta. Ce n'est pas le talent qui manque conclut Jenvrin.

Le *Carnegie Foundation* a mis à la disposition du Comité pour l'avancement de l'enseignement des langues vivantes sur le Continent de l'Amérique du Nord une somme de 300 000\$ nous apprend le doyen Kerr de l'Université d'Alberta et un des membres influents du Comité. L'an dernier un concours littéraire doté de nombreux prix a été organisé en Alberta. Toutes les pièces soumises étaient en anglais mais les pièces écrites en français ont les mêmes droits au concours.

...à la radio

M Hervieux et un groupe d'acteurs ont donné au poste de radio de l'Université Exovede en anglais et en français. Écrite par d'Arcy Maras, la pièce avait obtenu le deuxième prix à un concours littéraire. La pièce est au sujet de Louis Riel.

...les festivals

En quoi consistent les festivals? Le chant, la récitation et le théâtre sont les trois divisions pour lesquelles des prix sont accordés. Alors pourquoi ne pas avoir des festivals en français?

...le Festival National

L'idée d'un festival national est due à Son Excellence le comte de Bessborough gouverneur général du Canada. Le festival est doté de trois trophés: un au meilleur cercle dramatique anglais, un autre au meilleur cercle français et un troisième au cercle qui est jugé le plus remarquable de tous les concurrents. Un jury composé de personnalités de haute compétence et d'érudition reconnue est chargé de proclamer les vainqueurs. Des comités ont été formés dans chaque province en vue d'organiser les concours éliminatoires. Les vainqueurs sont appelés à prendre part au grand gala d'Ottawa. Le Comité régional de l'Alberta, *The Alberta Dramatic League* est présidé par E.A. Corbett, directeur de *Département of Extension* à l'Université.

En 1934 le Théâtre Français se prépare pour prendre part au Festival de 1935 pour la coupe du Dominion offerte par le

gouverneur général. Cette année il y avait vingt-deux groupes dont un seul d'Alberta. Edmonton présentait "*Derellet*".

...pièces

Le 18 juin 1933 la pièce "*Nos intimes*" est présentée à l'école séparée à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. La pièce est sous la direction de Laurier Picard. Le président du *Dramatic League of Alberta*, le professeur E.A. Corbett de la *U of A*, Mme E.S. Haynes professeur d'art dramatique à la *U of A* et M. T. Cohen directeur du *Little Theatre* d'Edmonton vont juger du talent des nôtres. Le 20 septembre 1933 lors de la réunion de l'Exécutif, on a décidé de jouer une pièce en octobre et une autre fin décembre, écrit M Jenvrin. Il dit aussi que faute d'auteurs dramatiques en Alberta il faut se rabatte sur un répertoire importé.

Lors de cette même rencontre, M Roland Patenaude déclare que la caisse est vide. Cela ne dérange plans. On acceptera alors des dons à la porte.

C'est le 5 novembre que le Théâtre Français offre sa première soirée de la saison. La pièce s'intitule "*Les suites d'un premier lit*" et une deuxième pièce intitulée "*Les trois masques*". En décembre la troupe va présenter "*Le grillon du foyer*". En février il y aura une nouvelle séance et en avril la troupe projette un festival français avec coupes et prix.

Dans son article en date du 28 juin 1933, M Jenvrin invite les lecteurs à profiter du cours d'été donné à la *U of A* à Banff grâce au *Carnegie Trust Fund*. Pour ceux qui ne peuvent pas s'y rendre, il y a les cours d'été de conversation et de prononciation

française de M. le professeur de Savoye et les cours de littérature du professeur Sonet offerts à Edmonton. (*Pour l'histoire de CHFA consultez "Écoutez, vous verrez" de France Levasseur-Ouimet*).

VI. Les congrès

A. Le 7^e congrès du 12 au 14 juillet 1933

D'après les lettres circulaires du mois de juillet demandant aux cercles de se prononcer sur la question de la date du congrès de 1933, 20 réponses furent reçues et sur les 20, 19 étaient en faveur d'avoir le congrès l'été plutôt que l'hiver. Certains ont demandé que le congrès ait lieu avant ou après l'exposition d'Edmonton. L'Exécutif a alors décidé d'avoir le congrès annuel du 12 au 14 juillet 1933.

Le comité d'organisation se compose du père Béliveau, l'abbé Ketchen de M. Poirier, M. Lavallée et M. Pilon ainsi que du président et du secrétaire général. En mai on rapporte que les mêmes orateurs que l'an dernier seront invités au congrès. De plus, l'hon. Perren Baker, ministre de l'Éducation, M Victor Barrette rédacteur du *Droit* d'Ottawa et M. Lanctôt de Minneapolis seront aussi invités à parler. L'orateur principale du Congrès sera M Murélien Bélanger, président de la Société St-Jean Baptiste d'Ottawa.

La messe du congrès aura lieu à St-Joachim. Sur proposition de MM. Julien et Lamoureux, M Pilon est autorisé à payer jusqu'à

20\$ pour le loyer de la salle de l'école séparée pour tout le congrès. Lors de la rencontre de juin il est aussi décidé que comme par le passé l'Association donnera des certificats aux cercles qui ont obtenu le montant de leur objectif durant l'année 1932.

Le Comité des lettres de créance sera composé de MM. Coulombe, Garon et Pilon. Le Comité de réception pour le congrès est M. Julien qui a le droit de s'adjoindre les membres nécessaires. M. Lavallée est nommé pour remplir les fonctions du comité de la presse et l'Association se propose d'aider à M. Lavallée à défrayer les dépenses d'une sténographe pour la soirée de gala. La somme de 2.50\$ est acceptée pour cette fin.

...ouverture du congrès de 1933

Le 7^e congrès est ouvert le mercredi à 9h15 p.m. en présence de nombreux délégués et visiteurs. M. le juge Dubuc et S H le maire D. Knott ont souhaité la bienvenue aux participants.

En sa qualité de président général, le juge Dubuc souligne les progrès de l'Association dans la dernière année. Puis s'adressant au Maire Knott, le juge Dubuc affirme que les Canadiens-français ont l'intention de faire leur part dans l'avancement du progrès économique et social de l'Alberta. Nous n'avons pas crainte de déclarer que les Canadiens-français sont aussi loyaux que les Canadiens d'autres race à la couronne britannique.

"Nous sommes ici depuis plusieurs siècles et nous savons que nous sommes chez nous....nous sommes respectueux des lois et nous formons un solide rempart aux agitations subversives de l'ordre social et économique." (L. S., le 19 juillet 1933).

Le maire Knott s'empresse de répondre que *"les droits, les privilèges, la langue des Canadiens-français ont été sauvegardés"* (L.S., le 19 juillet 1933). Et ce n'est pas sans raison car si nous lisons l'histoire du Canada, nous constatons que les Canadiens-français ont beaucoup accompli pour le Canada et tous les Canadiens de langue anglaise qui ont le sens de la justice reconnaissent que les droits, les privilèges et la langue des Canadiens-français doivent être sauvegardés.

...jeudi le 13 juillet, le deuxième jour du congrès

Le deuxième jour du congrès s'ouvre par la célébration d'une messe dite par Mgr Léo Nelligan PD. Le sermon est prêché par le RP. Ubald Langlois o.m.i., le provincial des Oblats de la province Alberta-Saskatchewan. Le sermon est publié au complet dans *La Survivance* du 19 juillet 1933.

Dès l'ouverture de la séance les membres suivants sont nommés pour former le Comité des nominations: MM. Arthur Lamoureux et J.H. Tremblay, représentants de l'Exécutif et MM. Delphis Coulomb, Paul Jenvrin et Bernard Bujold, parmi les délégués. Le Comité des résolutions est formé de M l'abbé J-L

Roy, MM. Paul Poirrier, J.-O Pilon, représentant l'Exécutif, MM. Léopold Roy, Alex Lavoie, J.W Beaudry et Louis Normandeau.

...télégramme au délégué apostolique

Un télégramme exprimant les sentiments et l'inébranlable attachement au Saint-Siège est envoyé au Délégué apostolique. Ce dernier répond en exprimant ses remerciements et sa bénédiction.

...rapports

Le jeudi matin, M H.-E. Patenaude présente le rapport financier de 1932 ainsi que le rapport intérimaire du 1^{er} janvier au 30 juin 1933. Dans le rapport de 1932, on démontre que l'Association a bouclé son budget en dépit de la crise financière qui affecte tous les membres. Le rapport démontre aussi une augmentation de 700 membres. Les suggestions du Comité des finances parlent alors des remises des cercles. *"Il existe des échéances mensuelles qui doivent être rencontrées régulièrement. Toutes nos difficultés viennent du fait que nos recettes arrivent en retard."* (L.S., le 19 juillet 1933).

Le jeudi matin, le secrétaire présente son rapport. Il traite de plusieurs sujets: l'inspection du français, de la CCR et de la visite de M. Maher, de la réorganisation de l'Association des instituteurs bilingue, de l'augmentation du nombre des membres pour 1933, de *La Survivance* des Jeunes, du concours de français, de ses nombreux déplacements et visites aux cercles. Il dit aussi que pendant l'année, plusieurs nouveaux cercles furent fondés. Il y a

amélioration sur l'année précédente pour la tenue des assemblées mensuelles. Il invite ensuite les délégués à visiter les cercles voisins et à les inviter en retour. Échangeons des conférenciers. Resserrons les liens qui nous unissent. Mais la chose la plus importante a été la fondation des Avant-Gardes.

Suite à la présentation, on félicite le secrétaire et on le remercie de ses nombreuses visites aux cercles. On suggère un moyen de procurer une voiture au secrétaire afin de faciliter ses déplacements.

La séance du jeudi après-midi est présidée par M.J.-O Pilon deuxième vice-président de l'ACFA. La séance est consacrée à l'étude des problèmes agricoles et à la discussion des problèmes scolaires.

L'hon. George Hoadley, ministre de l'Agriculture, qui devait être présent est malheureusement retenu par la maladie.

M Tremblay agronome bilingue présente une étude sur les problèmes agricoles. *La Survivance* en fait un excellent résumé.

Par la suite l'hon Perren Baker ministre de l'Éducation dans le cabinet provincial s'adresse aux délégués en français. L'essentiel de son discours se résume ainsi:

"Français, Anglais, Allemands, Scandinaves, Ukrainiens, Polonais, Russe, nous sommes au Canada d'origines diverses. Avec de la bonne volonté, de la tolérance et de la modération nous pouvons remplir la grande tâche qui nous incombe - faire du Canada un pays

dans lequel tous, nous pouvons trouver une vie pleine, satisfaisante et riche." (L.S., le 19 juillet 1933).

...jeudi soir le 13 juillet 1933

La séance du soir est présidée par S. H. le juge Dubuc et elle présente des surprises. Il s'agit de deux séances modèles, une donnée par les avant-gardistes du cercle Youville de Legal et la seconde par les membres du cercle de l'ACFA de Donnelly. Ceux qui ont assisté en ont gardé des impressions heureuses et durables des magnifiques leçons de patriotisme et de fierté nationale.

...le vendredi 14 juillet 1933

La séance du vendredi avant-midi est présidée par le Dr L.-O. Beauchemin premier vice-président général de l'ACFA. Pendant la séance on présente les rapports de la radio, du comité des concours de français de 1932 et de 1933 suivis du travail du R. P. Joseph Fortier S.J., préfet des études au Collège des Jésuites, sur l'enseignement du français dans les écoles en préparation à un cours classique ou commercial.

Dans son travail le père Fortier indique que le collège offrira à l'automne deux cours séparés: un cours classique et un cours commercial. Il explique alors en détail le contenu de ces deux cours. Il parle aussi du fait que les parents veulent un cours français. Mais il faut y préparer les élèves des écoles primaires françaises. Et que feront les parents pour assurer cela? Il faut élire des commissaires qui seront déterminés à garder l'école catholique et française.

Que valent actuellement nos commissaires canadiens-français ? Il y a trois sortes de commissaires canadiens-français : les uns hostiles au français, les autres sont indifférents et les autres sont actifs. La loi permet une heure de français par jour et beaucoup ne s'en soucient pas. Les instituteurs se sentent à la merci des inspecteurs et ne se sentent pas supportés par les commissaires qui ne comprennent pas leurs devoirs et responsabilités. Quels sont les devoirs des commissaires:

1. Le choix d'un bon maître pour les élèves qui viennent chercher la connaissance et l'amour de leur foi catholique et de leur langue française. Cela signifie que le maître ait lui-même la connaissance et l'amour de la foi et de la langue. Il faut aussi que le maître soit compétent et qu'il soit un patriote.

2. Deuxième devoir: diriger et surveiller.

Les commissaires doivent donner des directions aux institutrices. C'est à dire vous devez voir à ce que l'heure de français soit consacrée et tout entière au français et que la demi-heure de catéchisme soit consacrée au catéchisme. Selon les droits scolaires dans les écoles primaires de l'Alberta,

"toutes les écoles où le bureau des commissaires décide de faire enseigner un cours primaire en français, le français

sera pour les enfants de langue française une des matières officielles du programme d'études et pourra être utilisé pour enseigner les autres matières pendant la première année scolaire. Pendant la seconde année et après que l'enfant a appris à lire dans sa langue maternelle, on commencera l'enseignement formel de la lecture anglaise. À partir du Grade III on pourra accorder l'enseignement du français une heure par jour tout au plus. Cet enseignement comprendra la lecture, l'étude de la langue, la grammaire, l'analyse, la dictée et la composition. Dans tous les grades supérieurs au grade II, le programme de toutes les matières autres que le français sera le programme officiel du département de l'Éducation et les manuels seront les éditions anglaises en usage dans la province. Toutefois les maîtres pourront donner des explications dans la langue maternelle au besoin." (L.S., le 14 juillet 1933).

Les commissaires doivent aussi voir à ce que l'institutrice donne des devoirs de français que les enfants feront à la maison, et que les enfants parlent français pendant les récréations.

3. Troisième devoir aider votre institutrice.

Quand une nouvelle institutrice arrive dans votre école il faut la renseigner sur les circonstances où elle va travailler. Ne pas croire indistinctement toutes les plaintes des parents. Assurez - vous de la vérité de leurs affirmations.

L'abbé Fortier parle ensuite de comment enseigner le français méthode qui se résume en disant utilisez-le en autant que possible. N'oubliez pas que la maîtresse peut donner des explications dans la langue maternelle au besoin. Or cette dernière expression "*au besoin*" peut être entendue dans un sens très large. Dans certaines écoles les enseignants répètent en français tout ce qu'ils ont dit en anglais. D'autres utilisent des manuels de l'État mais enseignent presque tout en français.

Pour conclure l'avant-midi du vendredi M. J.-E. Laforce, le publiciste du Canadien National et représentant de la Société Saint-Jean Baptiste et de la province de Québec, est heureux de saluer ses frères de l'Alberta.

...vendredi après-midi le 14 juillet 1933

L'après-midi du vendredi M. Paul-Émile Poirier, président de l'assemblée, présente le rapport du comité des résolutions. En voici quelques exemples.

1. Nous réitérons notre confiance dans la Providence et dans nos institutions canadiennes et continuons avec nos concitoyens de langue anglaise à donner le meilleur de nous-même par une conduite sage et un langage modéré à l'avancement de notre province et de notre pays.
2. Que chaque cercle présente au Congrès un rapport de ses activités durant l'année.

3. Que l'association envoie une lettre circulaire aux manufacturiers qui vendent leur marchandise en Alberta les priant de se servir d'étiquettes bilingues s'ils ne le font pas déjà.
4. Il est résolu par le congrès de demander aux cercles locaux de l'Association d'user de leur influence et de donner leur concours à la célébration de notre patron Saint-Jean-Baptiste le jour même de la fête à savoir le 24 juin. Que la fête soit célébrée le 24 juin même et qu'elle coïncide avec un congrès régional.
5. Les Canadiens-français de l'Alberta profitent de l'occasion pour démontrer leur appréciation de la demi-heure hebdomadaire à la radio poste CJCA et de remercier Paul Jenvrin pour l'organisation de ces concerts. On remercie aussi le poste CKUA pour ses concerts français.
6. Les Canadiens-français démontrent leur appréciation pour les magnifiques concerts français diffusés sous les auspices de la Commission fédérale de la radiodiffusion et prie chaque famille d'envoyer une lettre d'appréciation.
7. Que l'Association forme un comité de propagande qui s'occupera de la publication de tracts, brochures etc... pour faire connaître l'association.
8. On demande la refonte des Statuts étant donnée les nombreux amendements faits au cours des derniers congrès.

9. Que le cercle des avant-gardistes de Legal vienne répéter dans la région de Saint-Paul la séance modèle présentée au congrès.
10. Qu'une lettre de remerciements soit envoyée aux avant-gardistes de Legal et qu'une lettre soit envoyée aux religieuses Sœurs Grises pour leur dévouement dans l'organisation de l'Avant-Garde de Legal et à l'abbé Goutier pour son support.
11. Que tous les fermiers canadiens-français écrivent et fasse écrire aux gouvernements fédéral et provincial pour leur demander la publication et l'envoi de brochures agricoles françaises.
12. Que nos compatriotes fassent demande auprès du département de l'agriculture afin de continuer les services de notre agronome bilingue m. J-H. Tremblay.
13. Que le secrétariat général de l'ACFA fasse une liste complète de tous les instituteurs et institutrices bilingues et qu'elle soit mise à la disposition de toutes les commissions scolaires.
14. Que chaque cercle organise un comité de vigilance afin de voir que nos fermiers qui quittent leurs fermes soient remplacés par des nôtres.

Le comité d'éducation propose aussi des résolutions qui sont adoptées lors du congrès.

1. Proposé que l'ACFA continue les cours annuels de pédagogie française et donne des certificats de compétence dans l'enseignement du français aux instituteurs et institutrices qui auront subi un examen donné par l'ACFA et qui auront donné des preuves de leur compétence. On recommande que les commissions scolaires donnent préférence à ceux qui auront obtenu ces certificats.
2. On recommande que les commissions scolaires considèrent les diplômes de français des grades XI et XII du concours de français de l'ACFA comme témoignage suffisant de compétence.
3. Que les commissions scolaires considèrent qu'un instituteur bilingue a un surcroît de travail et veuillent les rémunérer proportionnellement.
4. Considérant que les Avant-Gardes font partie de l'ACFA,
5. Il est proposé qu'un délégué de chaque cercle assiste au Congrès général et qu'il y ait une séance spéciale dans une salle séparée pour ces avant-gardistes.
6. Que le choix du délégué soit considéré comme récompense du bon travail de l'année.

Un certain nombre d'amendements à la constitution sont aussi adoptés lors du congrès.

1. On ajoute à l'article 5 les mots suivants:

"Est aussi membres actif, toute personne qui assiste annuellement à trois des assemblées du cercle local,

requis par les Statuts et dont la contribution est payée par son cercle." (L.S., le 19 juillet 1933.)

2. Ajouter après la clause 11 de l'article 14

"Rapport du trésorier donnant le détail des recettes et des dépenses depuis la dernière assemblée, la balance en caisse et la liste des membres qui ont payé leur contribution depuis le dernier rapport." (L.S., le 19 juillet 1933).

3. Que l'article 17 soit amendé de façon à se lire
"L'assemblée annuelle aura lieu dans le mois de janvier." (L.S., le 19 juillet 1933).

4. Qu'une prière soit faite au commencement de chaque assemblée du Congrès.

5. Ajouter à l'article 34 l'article 34AA qui dit à la première séance du congrès on formera un comité de résolution composé de trois membres de l'Exécutif et de quatre délégués du Congrès. Le comité de résolutions a le pouvoir d'amender d'approuver ou de rejeter les résolutions qui lui sont soumises durant le congrès. Tout délégué a le droit d'en appeler des décisions du comité des résolutions devant le congrès.

6. Que les présidents de tous les cercles en loi avec la constitution, soient membres ex-officio, de l'Exécutif central.

Puis à 4h, le vendredi a lieu la nomination des scrutateurs et on procède à l'élection des membres de l'Exécutif. Ceux-ci une

fois élus se réunissent pour procéder à l'élection des officiers de l'Exécutif.

Les membres de l'Exécutif élus au Congrès

S.H. Le juge Lucien Dubuc président général

Dr I.-O Beauchemin 1er vice-président général Calgary

M. J.-O Pilon 2e vice-président général Edmonton

M. H.-E Patenaude trésorier général Edmonton

M Léo Belhumeur secrétaire général Edmonton

Membres de l'Exécutif

M. J-H Tremblay Edmonton

M Jérôme Lambert Picardville

M.H. Julien Edmonton

M. Paul-E. Poirier Edmonton

M. Arthur Lamoureux Lamoureux

M.A-B. Côté McLennan

M. F.-H Coulombe Edmonton

M. Lucien Maynard Saint-Paul

M. Alex Lavoie Legal

M. J.N. Vallée Bonnyville

M. Adéodat Boileau Edmonton

M. Maurice Lavallée Edmonton

R. P Armand Boucher o.m.i.

M. L'abbé J.-R Ketchen

Le père J.-L. Binet Saint-Albert

Labbé J-Léon Roy Donnelly

R P Henri Routhier o.m.i.

R. P Béliveau S.J.

...le banquet

À 7h un banquet sous la présidence de M. J.-H. Julien président du cercle de Saint-Joachim regroupe plus de cent personnes à la salle du *Rose Room* de l'hôtel *King Edward*. Les orateurs sont S.H. le juge en chef Harvey, administrateur de la province de l'Alberta, Mgr Léo Nelligan P.D. V.G représentant de Mgr O'Leary archevêque d'Edmonton, L'hon J.-E. Brownlee premier ministre de la province, le Dr J.-S Wright, représentant M Oscar Boulanger M.P. président des Fils Natifs du Canada, le Doyen W.-A.R Kerr de l'université de l'Alberta (qui ne peut se présenter raison santé.) (Les discours sont publiés dans *la Survivance* du 26 juillet 1933.

Au commencement de la soirée le juge Dubuc distribue les diplômes aux cercles (Donnelly, Athabasca, Falher, Picardville, Lafond) qui ont obtenu leur objectif pour 1932.

...après le congrès

Dans un article intitulé "*Après le congrès*" et publié dans *La Survivance* du 19 juillet 1933, Maurice Lavallée écrit que le 7^e congrès a été un des plus intéressants jamais tenus à Edmonton. Il souligne de façon particulière les rapports présentés par le secrétaire général et le trésorier général qui démontrent que malgré les temps de crise actuels, l'Association marche toujours de l'avant. Il souligne aussi l'importance qui a été donné à la

question scolaire et l'excellent travail du père Joseph Fortier S.J., préfet des études au Collèges des Jésuites.

Il ajoute que ce n'est pas à 15 ans que nos enfants doivent s'initier à la langue. C'est trop tard. La formation et l'éducation françaises doivent commencer dès leur entrée à l'école.

Il félicite les Avant-Gardes de leur travail et souligne l'excellence de la séance modèle donnée par les Avant-gardistes du cercle Youvelle de Legal devant plus de cinq cents personnes.

B. Le Congrès de 1934 : le 8^e congrès les 2, 3, 4 juillet 1934

Lors de l'Exécutif du 21 mars 1934, le secrétaire informe les membres présents que tous les cercles éloignés sont en faveur d'avoir un congrès général en 1934. Il est alors décidé que le congrès aura lieu les 2,3,4 juillet 1934. Les membres du Comité du congrès seront MM. Poirier, Tremblay et le secrétaire général.

Quelques mois plus tard, le 20 juin 1934, Jérôme Lambert est nommé pour faire partie du Comité des lettres de créances. MM. Julien et Poirier sont nommés comme membres du Comité de réception. Le secrétaire est autorisé à s'entendre avec le père Forcade pour obtenir les services d'une sténographe pour le congrès au prix de 5\$ (ACFA) et 5\$ (*La Survivance*).

Suite à la présentation du programme du congrès plusieurs membres manifestent leur opposition à l'idée d'avoir un banquet à 75 sous au *Corona* pour la clôture du congrès. Les membres en opposition préfèrent avoir la soirée de clôture comme par le passé à l'école séparée. Suite à une longue discussion, il est décidé que

le banquet soit organisé afin que nous puissions essayer cette manière cette année.

...le lundi soir

Le congrès commence le lundi 2 juillet dans la soirée par l'inscription des délégués à la salle de l'École séparée où ont lieu toutes les séances du congrès. Malheureusement à cause des chemins impraticables, beaucoup de délégués de 27 cercles sont restés chez eux.

...mardi matin le 3 juillet

Mardi matin le 3 juillet les délégués assistent à une messe basse dite par Mgr H.- O'Leary archevêque d'Edmonton à l'église de l'Immaculée Conception Le sermon de circonstance est prononcé par le père Alexis O.F.M.

Suite aux discours de bienvenue du Président général, S.H. le juge Lucien Dubuc, les délibérations du congrès commencent. On passe d'abord à la formation des comités de résolutions et de nominations. Viennent ensuite les rapports du trésorier général et du secrétaire général tous deux suivis de discussion et de suggestions.

...le rapport du secrétaire

Le principal travail fut celui du père Fortier durant lequel l'enseignement du français dans les écoles a été étudié. Le travail fut imprimé à 400 copies et environ 200 copies seulement ont été demandées. Inutile de créer à la justice quand on ne profite pas

des occasions de se renseigner, dit le secrétaire. Pour ce qui est de la survivance du Collège des Jésuites, cela dépend des écoles primaires et de la formation française qu'elles offrent. Il faut mieux organiser nos écoles. Et pour ce faire, le supérieur des Jésuites offre les services du père Fortier à titre de visiteurs des cercles.

Le secrétaire général rappelle aux délégués la résolution prise par l'ACFA au sujet des cours de pédagogie lancés l'an dernier. On veut que ces cours soient continués et que des certificats de compétence soient donnés. Ce qui est encourageant, c'est la façon que les invitations au cours sont reçues; plus d'une cinquante instituteurs et institutrices vont suivre les cours aux différents endroits où ils seront donnés.

Une résolution demandant au secrétaire général de faire une liste des instituteurs bilingues de la province ce qui a été fait en utilisant comme source de renseignements les cercles de l'ACFA.

Une autre résolution de l'an dernier demandait aux commissions scolaires de rémunérer convenablement les institutrices bilingues mais plusieurs commissions scolaires l'ont ignoré en essayant d'obtenir les services d'institutrices bilingues à des prix frisant le ridicule.

Il faut aussi dit le secrétaire général fournir en autant que possible aux concours de français

Les délégués de l'an dernier demandaient la formation d'un comité de vigilance dans chaque cercle. Ce comité aurait comme mission de surveiller les terres libres et d'essayer de les faire cultiver par un de nôtre. L'ACFA en a reçu aucun rapport.

L'an dernier les délégués ont aussi demandé à l'Exécutif de nommer un Comité de propagande qui ferait publier des brochures, des tracts etc... Mais le comité n'a su faire ce travail à cause d'un manque de sous. L'ACFA a terminé son exercice de 1933 avec un déficit assez considérable et chaque livret aurait coûté environ 15\$ incluant les frais d'impression et d'expédition. De plus la campagne de membres-amis lancé au mois d'octobre ne donna pas les résultats espérés.

Le manque de finance a aussi été la cause du retard apporté à la refonte des Statuts généraux.

Lors du dernier congrès plusieurs résolutions ont été renvoyés à l'Exécutif dont la résolution 3 qui demandait au secrétaire général de faire connaître les buts des Caisses populaires afin que l'Association puisse faire les démarches nécessaires pour en faciliter la fondation dans toutes nos paroisses. L'Exécutif a décidé de confier ce travail à quelqu'un qui serait familier avec le fonctionnement de ces caisses dont le Dr Beauchemin.

La résolution 11 demandait que l'Exécutif central fasse pression auprès du département de l'Éducation pour obtenir l'inspection du français. L'Exécutif a décidé que le président général aille voir le ministre de l'Éducation afin de sonder le terrain. Dans son rapport, le président indiqua qu'il serait plus prudent d'attendre à un peu plus tard pour faire la demande officielle.

Pour ce qui est de la résolution 2- demandant à l'Exécutif de voir à ce que des livres français plus appropriés soient demandés

au Département, la demande fut envoyée au Comité de l'éducation qui jugera à propos quand la demande devra être faite.

Le secrétaire général rapporte que le 31 août, les membres de l'Exécutif ont rencontré M. Thomas Maher vice-président de la Commission canadienne de la radio à Edmonton. Ce dernier expliqua le fonctionnement des divers réseaux et comment les orangistes ont travaillé contre nous. Il promet un concert d'une demi-heure par semaine, "*Violons et Violoncelles*" entendu durant la saison qui vient de se terminer.

En septembre, le Comité financier était chargée d'étudier la possibilité d'avoir le plus tôt possible une journée de l'ACFA dans chaque cercle.

En octobre l'Exécutif demandait au secrétaire général de commencer les pourparlers avec le ministère de la Marine au sujet des permis bilingues de radio. Après quatre mois on a le bonheur de voir l'émission de ces permis bilingues.

L'ACFA étant en dette de 500\$ au secrétaire général, les membres de l'Exécutif décidèrent d'emprunter sur leurs garanties personnelles la somme de 250\$ pour lui permettre de vivre en attendant les résultats du recrutement.

Après avoir fait le bilan de ses visites aux cercles, le secrétaire général informe les délégués du fait que le nombre de membres pour 1933 marque une augmentation de 95 sur l'année.

Le 2 mai apparaissait un nouveau-né dans la province: *La Survivance des Jeunes* l'organe officiel des 48 Cercles avant-gardistes et l'organe officiel de plus de 1 500 enfants.

Le secrétaire général termine son rapport en parlant des assemblées mensuelles. Il déplore le fait qu'elles ne sont pas tenues assez régulièrement. Le secrétaire espère aussi qu'il y ait plus de congrès régionaux tels que ceux de St-Paul et de Calgary.

...le mardi après-midi et le mardi soir

L'après-midi du mardi le Dr Beauchemin de Calgary présente un travail sur l'organisation des Caisses populaires.

Le mardi soir le maire Knott souhaite la bienvenue aux délégués. Ce discours est suivi du travail "*Et vos enfants*" présenté par le père Fortier S.J. Le discours est repris en entier dans la survivance du 11 juillet 1934.

...le mercredi matin

À la séance du mercredi matin, on entendit les rapports du concours de français de 1933 et de 1934 donnés par M. Ernest Côté et M. Maurice Lavallée.

Le père Forcade présenta ensuite un travail intitulé *Rôle de la Survivance* et M. Maurice Lavallée présenta le dernier travail du matin sur l'organisation de la jeunesse en Alberta.

...le mercredi après-midi

Le mercredi après-midi M P.-E. Poirier donna le rapport du Comité des résolutions suivi du rapport des nominations. On procéda immédiatement aux élections: le juge Dubuc est réélu président, le Dr Beauchemin est réélu premier vice-président et M -E. Patenaude est élu deuxième vice-président. M. J-O Pilon

remplace M. Patenaude au poste de trésorier. Les autres membres de l'Exécutif sont: M. P-E. Poirier, M J.-H Tremblay, M. J. Lambert, M.E. Côté, M. E. Cimon, M. M. Denault M. A. Lamoureux, M. J. Mireault, M. J. Julien, M. J. Galand et Mme A. Dupuis.

...les Résolutions

Les délégués adoptent plusieurs résolutions dont plusieurs de félicitations. On félicite l'Exécutif sortant pour son travail en éducation française. On reconnaît le travail des pères Jésuites pour les sacrifices faits en mettant à la disposition de la cause française la personne du père Fortier à titre de visiteur des cercles et pour le travail fait dans le but de maintenir le Collège des Jésuites. On reconnaît le travail des pères Oblats pour maintenir *La Survivance* en dépit de l'inertie de la population. On remercie le père Forcade pour avoir permis la création de *La Survivance des Jeunes*.

Les délégués désirent le rétablissement de l'Association catholique des instituteurs bilingues de l'Alberta et désirent voir l'organisation des Commissaires d'écoles. On remercie tous ceux et celles qui se dévouent au succès de l'Avant-Gardes et on espère voir des cercles d'ACFA et des Avant-Gardes dans tous les milieux canadiens-français. Il est résolu que les secrétaires des cercles s'engagent à surveiller le bon fonctionnement des concours de français tout en espérant que les bourses du concours de 1935 servent à appuyer les cours de pédagogie. On félicite les institutrices qui ont suivi les cours de pédagogie et on

recommande fortement aux commissaires d'école de leur donner préférence dans l'embauche. Il est résolu que les secrétaires des cercles de l'ACFA s'engagent à ce que les commissaires d'écoles coopèrent au succès des concours.

On félicite l'Amicale de Morinville pour son travail.

Les institutrices expriment leur reconnaissance à l'ACFA pour l'organisation des cours de pédagogie et on demande à l'Association de bien vouloir les continuer. On remercie aussi chaque professeur des cours.

Les délégués sanctionnent la nomination du Comité permanent dont la mission serait de fonder une compagnie subsidiaire et lorsque le temps sera opportun de prendre une charte et de fonder la dite compagnie avec pleins pouvoirs de recevoir des dépôts des Canadiens-français et d'administrer la compagnie.

On déplore le fait que les députés fédéraux n'ont pas su s'entendre sur la question de la monnaie bilingue.

On demande que l'Exécutif fasse les démarches nécessaires pour inclure de la poésie des chants français dans le programme des festivals. Que les fêtes de Dollard et de la St-Jean-Baptiste soient des fêtes nationales et non pas des piques-niques d'argent.

Il est résolu que le prochain congrès général ait lieu durant la première semaine de juillet 1935 à moins que l'Exécutif en décide autrement.

...les amendements à la Constitution

L'article 5 des Statuts généraux est amendé de manière à lire

"Est membre actif de l'Association toute personne de langue française pratiquant la religion catholique qui versera deux dollars par année comme cotisation. Ce montant de deux dollars donnera droit au membre actif de recevoir l'organe officiel de l'Association La Survivance, sans un autre déboursé Au cas où plus d'une personne dans la même famille seraient membres actifs de l'Association, une seule sera tenue de payer une cotisation de deux dollars. Les autres payent un dollar seulement."
(L.S., le 11 juillet 1934.)

L'article 19 est amendé de façon à lire comme suit:

"Chaque cercle devra organiser une soirée par année dont les produits seront divisés en parts égales entre l'Exécutif central et le cercle local. Le cercle local se servira de cet argent pour défrayer les dépenses courantes du cercle." (L.S., le 11 juillet 1934).

...les cours de pédagogie

Les cours de pédagogie pour 18 instituteurs et institutrices du district d'Edmonton ont lieu en même temps que le Congrès. Durant la dernière séance des cours, les institutrices décident de lancer l'Association Catholique des Instituteurs bilingues de

l'Alberta, une filiale de l'ACFA et elles nomment trois institutrices au secrétariat régional de la région d'Edmonton: Mme B-C Legourriérec, Mlle K. Jacqueline Darimont qui enseignera à Legal en 1934-35 et une religieuse du couvent de l'Assomption qui sera nommée par la Supérieure.

Il ne nous manque seulement l'Association de Commissaires d'Écoles.

...le banquet

Le banquet a eu lieu à l'Hôtel *Corona* et a réuni une trentaine de personnes. À la table d'honneur on note la présence de S. H. le Lieutenant-Gouverneur, S. H. le Juge Dubuc, le Doyen Kerr, Mgr Léo Nelligan, l'hon. Grisdale ministre de l'Agriculture, M l'abbé Charet représentant Mgr J Guy, M J-H. Tremblay, le père Fortier et les pères Routhier de Forcade.

La soirée se composa de chants avec Madame Morrier au Piano, M. Tremblay directeur de chant et de discours présentés par le président Dubuc, le Lieutenant-Gouverneur, Mgr Nelligan, l'honorable Grisdale et le Doyen Kerr.

...après le Congrès

Dans un article intitulé "*Après le congrès*" publié le 11 juillet 1934, Maurice Lavallée fait le bilan du 8^e congrès de l'ACFA dont l'assistance n'a pas été aussi considérable que celle des années précédentes. Le mauvais état des chemins a empêché les délégués de plus de vingt-cinq cercles d'être présents. Plusieurs questions importantes ont été discutées lors du congrès: le problème

économique, la nécessité de soutenir *La Survivance*, l'organisation de la jeunesse et l'excellent travail du père Joseph Fortier sur l'importance de l'éducation religieuse et nationale. Le travail du père Fortier est publié à la page sept de *La Survivance* du 11 juillet 1934.

Pour terminer, M Lavallée a invité les délégués d'unir leurs forces car c'est dans leur intérêt de travailler ensemble.

VII. Le départ du juge Dubuc

Lors de la rencontre de l'Exécutif du 11 juillet 1934, le président, S.H. le juge Dubuc annonce sa démission come président général. *La Survivance* du 25 juillet 1934 publie la lettre que M. le Juge Dubuc adresse au secrétaire général de l'ACFA. C'est avec regret, dit-il qu'il se voit forcé de refuser pour le terme qui commence l'honneur d'être président de l'ACFA. Les devoirs de sa charge l'obligent à de fréquents voyages et il ne peut donner toute l'attention qu'il voudrait aux questions nationales et que la situation de l'ACFA requière. Il se dit très sensible au fait qu'il a été élu président lors de son absence et cela contrairement au désir qu'il avait exprimé.

Il est heureux que le système d'élection de l'ACFA soit très simplifié. D'après la constitution, le congrès général élu un exécutif de quinze membres et ceux-ci à leur tour choisissent un président parmi eux. Il est donc facile pour vous de nommer un autre à cette charge sans délai.

"Laissez-moi vous assurer que je conserverai un agréable souvenir des relations amicales qui m'ont uni étroitement à vous, messieurs, pendant les deux années durant lesquelles j'ai été président de l'ACFA et je vous remercie tout particulièrement de la confiance et du concours désintéressé que vous m'avez apportés jusqu'ici."
(L.S., le 25 juillet 1934).

Le président alors promet sa coopération sincère et constante dans l'œuvre du moment que vos activités de l'ACFA ne dévieront pas de leur but capital: l'éducation française de nos enfants.

VIII La bibliographie

- ACFA Programme du Septième Congrès Général tenu à Edmonton les 12,13,14 juillet 1933
ACFA Programme du huitième congrès Général tenu à Edmoton les 2,3,4 juillet 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 8 juin 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 13 juillet 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 16 août 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 14 septembre 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 19 octobre 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 10 novembre 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 21 décembre 1932
L'Exécutif de l'ACFA, le 18 janvier 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 15 décembre 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 15 février 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 15 mars 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 19 avril 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 17 mai 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 21 juin 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 19 juillet 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 16 août 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 31 août 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 18 octobre 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 15 novembre 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 12 décembre 1933
L'Exécutif de l'ACFA, le 17 janvier 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 21 février 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 21 mars 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 18 avril 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 16 mai 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 20 juin 1934
L'Exécutif de l'ACFA, le 11 juillet 1934
LEVASSEUR-OUIMET, France, *Écoutez, vous verrez: en souvenir du 50e anniversaire de CHFA Radio-Canada Chicoutimi*: Éditions Félix, 1999, 275 pp.
LEVASSEUR-OUIMET, France, *D'Année en année*, Edmonton: L'Institut du patrimoine 2003 422 pp.
La Survivance, le 3 avril 1932
La Survivance, le 13 avril 1932
La Survivance, le 30 juillet 1932
La Survivance, le 5 octobre 1932
La Survivance, le 12 octobre 1932
La Survivance, le 19 octobre 1932
La Survivance, le 26 octobre 1932
La Survivance, le 9 novembre 1932
La Survivance, le 15 novembre 1932
La Survivance, le 20 novembre 1932

La Survivance, le 30 novembre 1932
La Survivance, le 7 décembre 1932
La Survivance, le 14 décembre 1932
La Survivance, le 21 décembre 1932
La Survivance, le 4 janvier 1933
La Survivance, le 6 janvier 1933
La Survivance, le 11 janvier 1933
La Survivance, le 18 janvier 1933
La Survivance, le 25 janvier 1933
La Survivance, le 1^{er} février 1933
La Survivance, le 8 février 1933
La Survivance, le 15 février 1933
La Survivance, le 22 février 1933
La Survivance, le 1^{er} mars 1933
La Survivance, le 8 mars 1933
La Survivance, le 15 mars 1933
La Survivance, le 22 mars 1933
La Survivance, le 29 mars 1933
La Survivance, le 5 avril 1933
La Survivance, le 12 avril 1933
La Survivance, le 19 avril 1933
La Survivance, le 3 mai 1933
La Survivance, le 10 mai 1933
La Survivance, le 17 mai 1933
La Survivance, le 24 mai 1933
La Survivance, le 31 mai 1933
La Survivance, le 7 juin 1933
La Survivance, le 14 juin 1933
La Survivance, le 21 juin 1933
La Survivance, le 28 juin 1933
La Survivance, le 5 juillet 1933
La Survivance, le 19 juillet 1933
La Survivance, le 26 juillet 1933
La Survivance, le 2 août 1933
La Survivance, le 30 août 1933
La Survivance, le 16 août 1933
La Survivance, le 13 septembre 1933
La Survivance, le 20 septembre 1933
La Survivance, le 30 septembre 1933
La Survivance, le 18 octobre 1933
La Survivance, le 25 octobre 1933
La Survivance, le 1^{er} novembre 1933
La Survivance, le 8 novembre 1933
La Survivance, le 29 novembre 1933
La Survivance, le 27 décembre 1933
La Survivance, le 20 décembre 1933

La Survivance, le 3 janvier 1934
La Survivance, le 10 janvier 1934
La Survivance, le 31 janvier 1934
La Survivance, le 2 février 1934
La Survivance, le 28 février 1934
La Survivance, le 19 avril 1933
La Survivance, le 25 avril 1934
La Survivance, le 9 mai 1934
La Survivance, le 16 mai 1934
La Survivance, le 23 mai 1934
La Survivance, le 6 juin 1934
La Survivance, le 13 juin 1934
La Survivance, le 20 juin 1934
La Survivance, le 27 juin 1934
La Survivance le 4 juillet 1934
La Survivance, le 11 juillet 1934
La Survivance, le 25 juillet 1934
La Survivance, le 15 août 1934
La Survivance, le 21 novembre 1934

IX. Table des matières détaillée

Table des matières	p.2
I. Le départ du président général de l'ACFA, le Dr Petitclerc mai 1932	p.3
II. La nomination de M. le Juge Lucien Dubuc	p.3
III. Le 6 ^e congrès de l'ACFA: les 27, 28, 29 janvier 1932	p.5
A. Les comités et les officiers du 6 ^e Congrès,	p.5
B. Les membres d'honneur	p.6
C. Les comités de l'Exécutif	p.6
IV. Vie interne de l'Association	p.8
A. Les finances	p.8
...la contribution financière des cercles	p.8
...les objectifs financiers des cercles	p.9
...le 15%	p.
...don du Gouvernement français	p.11
...don possible de la Société St-Jean Baptiste du Québec	p.12
...fonds de réserve	p.12
...état des finances	p.12
...les caisses populaires	p.12
...tirage d'une voiture	p.14
...système de perception de fonds	p.15
...journée de l'ACFA	p.17
...la campagne des cadeaux de Noël	p.19
B. Les cercles	p.21
...le manque d'intérêt	p.21
...les congrès régionaux	p.23
...le cercle de Végreville	p.23
C. Les membres	p.29
...le recrutement	p.29
...le membership	p.30
D. Le poste de secrétaire général	p.30
...un nouveau secrétaire-général	p.30
...une voiture pour le secrétaire général	p.31
...le salaire du secrétaire général	p.32
...les visites	p.34
E. Le bureau et les rencontres	p.35
F. Image de l'ACFA auprès de ses membres	p.36
...l'ACFA prend de plus en plus d'envergure auprès de ses membres	p.36
...il faut bien paraître	p.36
V. Les grands dossiers	p.37
A. Relations externes avec autres associations francophones	p.37
...la question des Chevaliers de Colomb	p.37

...le Cercle Jeanne d'arc	p.38
...l'emploi des nôtres	p.40
B. Prendre sa place	p.40
...un ministre de langue française	p.40
...monnaie bilingue	p.41
...l'incident Shredded Wheat	p.43
...demandes de postes bilingues	p.44
...demande du Lac La Biche	p.44
...demande de Falher le 13 juillet 1932	p.46
...les sièges électoraux	p.46
...on demande des services bilingues	p.46
C. L'église	p.48
...la place du bon Dieu	p.48
...le Western Catholique	p.49
...Mgr Guy parle de son diocèse	p.49
D. Dossier d'agriculture	p.50
...des agronomes bilingues	p.50
E. Formation des maîtres	p.51
F. La librairie et les bibliothèques scolaires	p.52
...M. Pigeon	p.52
...Les bibliothèques scolaires	p.52
...demande des cercles	p.53
G. Concours de français	p.53
...un bout d'histoire	p.53
...le concours à compter de 1927	p.54
...le concours de 1930	p.55
...secrétaire du concours de 1932-1933	p.56
...secrétaire du concours de 1934	p.57
...rapports	p.57
(1932)	p.57
(1933)	p.58
...les lauréats et les concurrents	p.60
(1934)	p.60
...les suggestions	p.62
H. AIBA	p.62
...un bout d'histoire	p.63
...activités de l'AIBA	p.63
I. L'enseignement du français	p.65
...inspection officielle du français	p.
...les enseignants	p.69
...les manuels	p.70
...au sujet de l'ordonnance	p.70
...quelques cas particuliers	p.71
...les écoles séparées	p.72
...le Juniorat Saint-Jean	p.74
...le Collège des Jésuites	p.74

...les Anciens du Collège des Jésuites	p.78
...les commissions scolaires	p.79
J. Les jeunes	p.82
...les Avant-gardes	p.82
...l'ACJC	p.83
K. Le journal	p.84
...journal de la Bonne presse	p.84
L. La radio	p.85
...Un bout d'histoire	p.85
...la Commission canadienne de la radio	p.88
M. Le Théâtre français	p.95
...à la radio	p.97
...Les festivals	p.97
...Le Festival National	p.97
...pièces	p.97
VI. Les congrès	p.98
A. Le 7 ^e congrès du 12 au 14 juillet 1933	p.99
...ouverture du congrès de 1933	p.100
...jeudi le 13 juillet, le deuxième jour du congrès	p.102
...télégramme au délégué apostolique	p.102
...rapports	p.104
...jeudi soir le 13 juillet 1933	p.104
...le vendredi 14 juillet 1933	p.107
...vendredi après-midi le 14 juillet 1933	p.113
...le banquet	p.113
...après le congrès	p.114
B. Le Congrès de 1934: le 8 ^e congrès les 2 3 4 juillet 1934	p.114
...le lundi soir	p.115
...mardi matin le 3 juillet	p.115
...le Rapport du secrétaire	p.115
...le mardi après-midi et le mardi soir	p.119
...le mercredi matin	p.119
...le mercredi après-midi	p.119
...les Résolutions	p.120
...les amendements à la Constitution	p.122
...cours de pédagogie	p.122
...le banquet	p.123
...après le Congrès	p.123
VII. Le départ du juge Dubuc	p.124
VIII. La bibliographie	p.126
IX. Table des matières détaillée	p.129